



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 12 – 2009

Séance

du mercredi 1^{er} juillet 2009

Présidence : Vincent Wermeille, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, Secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

1. Communications
2. Rapport du Gouvernement sur le plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises
3. Arrêté octroyant un crédit-cadre pour le soutien aux investissements nécessaires à la réalisation de projets prioritaires de protection contre les crues dans le cadre du plan de soutien à l'emploi et aux entreprises
4. Arrêté octroyant un crédit-cadre pour le soutien aux investissements de réalisations et d'extensions de réseaux de distribution de chaleur à distance à partir de bois-énergie dans le cadre du plan de soutien à l'emploi et aux entreprises
5. Arrêté octroyant un crédit-cadre pour financer les mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi durant les années 2010 et 2011
6. Arrêté portant octroi d'une ligne de cautionnement en lien avec le plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises
7. Arrêté de subvention pour l'acquisition des terrains et l'équipement de la zone d'activité microrégionale à Glovelier
8. Arrêté portant octroi d'un train de crédits supplémentaires lié au plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 59 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

Le président : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs, bonjour. Nous voilà réunis pour une séance extraordinaire du Parlement jurassien pour débattre du plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises. Il n'y a donc, comme vous l'avez vu à l'ordre du jour, pas de questions orales et, concernant les communications, j'ai juste deux communications à faire.

Concernant le tournoi de football des parlementaires, qui aura lieu le 28 et le 29 août à Viège, il manque encore deux ou trois joueurs, un ou deux joueurs, quelques joueurs. *(Rires.)* En tout cas deux joueurs. Celles et ceux qui souhaitent aller renforcer l'équipe des parlementaires jurassiens peuvent encore s'annoncer auprès du secrétaire.

La deuxième communication, et bien, c'est que vous pouvez laisser tomber la veste en ce premier jour du mois de juillet.

Comme je n'ai pas d'autre communication, nous pouvons passer directement au point 2 de notre ordre du jour.

2. Rapport du Gouvernement sur le plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises

M. Michel Probst, président du Gouvernement : Sur la base d'un suivi attentif depuis octobre 2008 et d'une analyse fouillée de la situation et de l'évolution économiques, le Gouvernement jurassien a adopté, à fin avril de cette année, un plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises. Des mesures d'urgence avaient par ailleurs été prises auparavant en matière de marché du travail et de l'emploi.

Le plan adopté par le Gouvernement est un plan de soutien car l'action de l'Etat ne peut pas, à elle seule, relancer l'économie, a fortiori l'Etat jurassien dans une économie totalement ouverte. C'est un plan de soutien de base car, comme cela est indiqué dans le message, face aux incertitudes quant à la durée et à l'ampleur des difficultés économiques, il s'agira peut-être de compléter et d'ajuster ce plan de soutien de base par de nouvelles actions, en fonction de

l'évolution économique et en coordination avec la Confédération, les autres cantons et les communes.

Ce plan de soutien de base est équilibré. Il est composé de douze mesures fortes, qui sont elles-mêmes déclinées en trente actions ciblées, visant à soutenir le marché du travail, à aider les personnes sans emploi, à soutenir les entreprises et donc l'économie en général.

Les cinq principales forces du plan de soutien jurassien résident dans l'efficacité de ses mesures ciblées, dans sa rapidité de mise en œuvre, dans l'immédiateté de ses résultats, dans l'importance de ses effets multiplicateurs et dans l'habile combinaison entre les effets structurels durables et le soutien conjoncturel.

Il est utile de relever que l'efficacité des mesures retenues est liée en particulier à une analyse pointue et à une observation soutenue, depuis la fin de l'année dernière, ainsi qu'à la consultation des principaux partenaires socio-économiques.

Le plan de soutien sera réalisé sur une période de trois ans et, au total, un montant de plus de 100 millions de francs sera injecté dans l'économie régionale durant cette période, dont 30 millions sont engagés directement par l'Etat jurassien.

Le plan de soutien peut être réalisé tout en assurant la maîtrise des finances de l'Etat. L'utilisation de la provision conjoncturelle de 4 millions de francs qui a été constituée aux comptes 2008 et du fonds cantonal pour l'emploi, dont nous reparlerons tout à l'heure, la définition de nouvelles priorités en matière d'investissements, en fonction de leur impact et de leur avancement, permettent de limiter le recours supplémentaire à l'endettement pour l'Etat jurassien à un total d'environ 12 millions de francs sur trois ans. Le Gouvernement estime qu'il s'agit là d'un effort conséquent mais qui tient compte de la réalité financière jurassienne.

A l'aune de ces différents montants, même s'ils constituent des estimations qui dépendent encore de décisions notamment au niveau fédéral, on peut mesurer l'importance des effets multiplicateurs que le Gouvernement a pu dégager grâce à une excellente coordination avec les programmes de la Confédération et une sélection ciblée des projets.

Sur le plan budgétaire, le Parlement est appelé à se prononcer aujourd'hui, dans le cadre du plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises, sur une série de crédits supplémentaires pour l'exercice 2009, qui constituent à ce stade des estimations maximales.

Le canton du Jura n'est bien sûr pas épargné par la crise économique mondiale. L'industrie exportatrice, qui est fortement représentée dans la région, est le secteur qui a été le plus rapidement et le plus fortement touché par la récession, suivi par le secteur des biens d'équipements. Les difficultés dans la construction débutent alors que les premiers signes de fléchissement apparaissent dans le secteur de la consommation.

Parmi les premières conséquences négatives de la crise, le chômage a fortement augmenté dans le Jura, passant de 3,1 % en moyenne en 2008 à environ 5 % à fin juin 2009; si je dis environ, c'est que les chiffres exacts nous parviendront en coordination avec la Confédération début juillet, comme c'est à chaque fois le cas. En outre, les carnets de commandes des entreprises se sont réduits, parfois drastiquement, entraînant des problèmes importants, notamment

des réductions d'horaire de travail et des difficultés de trésorerie.

Le Gouvernement a donc pris une première série de mesures, immédiates, pour apporter des réponses concrètes à ces problèmes précis. Ces mesures, dont bon nombre sont déjà mises en œuvre, soutiennent, d'une part, le marché du travail et de l'emploi et, d'autre part, les entreprises.

En ce qui concerne le premier volet, c'est-à-dire celui du marché du travail et de l'emploi, l'action du Gouvernement porte sur la promotion de la réduction de l'horaire de travail au sein des entreprises, tout en y associant une démarche de formation, et sur le renforcement des prestations en faveur des demandeurs d'emplois, en particulier les jeunes et les seniors qui sont, ainsi que je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, les plus touchés. Ainsi, les moyens à disposition des ORP sont augmentés, les stages professionnels et linguistiques sont systématiquement encouragés, les allocations d'initiation au travail sont renforcées, les places d'apprentissage font l'objet d'un soutien important et la durée des programmes d'occupation est prolongée de six à douze mois pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans. De plus, nous travaillons à rendre ces programmes d'occupation plus formateurs, plus qualifiés et plus porteurs d'amélioration de l'employabilité pour les personnes concernées.

Dans ce chapitre du marché du travail et de l'emploi, une décision est de la compétence du Parlement et elle vous est soumise aujourd'hui; il s'agit de l'activation du fonds cantonal pour l'emploi.

Au-delà des aspects techniques et chiffrés, le Gouvernement porte une attention toute particulière à la dimension humaine de la crise. L'objectif est d'accompagner et de soutenir chaque personne qui est touchée dans son emploi ou qui est à la recherche d'un emploi. Le but est de donner les moyens à chacune de ces personnes de garder si possible bien sûr son emploi ou d'en retrouver un, en demeurant actif, en se réorientant ou en complétant son expérience et sa formation. Il s'agit donc de retarder le plus possible le recours au système d'aide sociale, qui, pour des cas spécifiques, devra toutefois être actionné le moment venu.

Le Gouvernement porte une attention particulière à faire en sorte que chacune et chacun, pendant ces périodes difficiles où nous devons faire preuve de solidarité, soit assuré de disposer des moyens de vivre décemment.

Notre dispositif performant en matière d'aide sociale est à même de prendre en charge l'augmentation du nombre de cas qui apparaîtra en lien avec la crise économique. L'aide sociale relève de notre responsabilité, encore une fois et j'insiste là-dessus, de solidarité. Cette partie essentielle de la politique publique est traitée de manière spécifique et n'est donc pas intégrée dans le plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises.

En ce qui concerne le deuxième volet prioritaire du plan de soutien, c'est-à-dire du côté des entreprises, les mesures s'articulent autour de cinq axes principaux : les mesures financières incitatives, l'accès au crédit, le soutien à l'exportation, l'appui technologique et la prospection en vue de l'implantation de nouveaux acteurs économiques.

Nous renforçons donc le dispositif existant en matière d'aides financières qui portent sur la création de postes et d'investissements. De plus, nous introduisons de nouvelles mesures incitatives, comme par exemple le soutien financier

à la certification ISO des entreprises aux technologies médicales et aux projets de recherche et de développement.

L'Etat s'engage également de manière accrue aux côtés des entreprises dans la recherche de nouveaux marchés à l'exportation, dans un partenariat avec l'Osec et la Chambre de commerce et d'industrie du Jura.

L'innovation et le transfert de technologies font aussi l'objet d'efforts très soutenus, qui se matérialisent par des résultats concrets pour nos PME, comme l'illustrent par ailleurs les actions de la semaine passée en matière de nanotechnologies en collaboration avec nos partenaires bâlois.

Les moyens financiers et en personnel du Bureau du développement économique sont également renforcés pour soutenir la création et l'implantation d'entreprises et de personnes dans le Jura.

L'aide aux PME pour accéder au crédit est, quant à elle, réalisée par le dispositif de cautionnement cantonal partiel en cas de difficultés de trésorerie, selon des critères et des conditions bien précis. Nous aurons l'occasion tout à l'heure d'en reparler. Cette mesure nécessite l'octroi d'une ligne de cautionnement de 5 millions de francs, qui est de la compétence du Parlement et qui fait donc l'objet de l'arrêté dont je viens de vous parler.

Sur le plan de la fiscalité, il y a lieu de rappeler que des allègements significatifs ont déjà été décidés par le Parlement jurassien, notamment la compensation de la progression à froid et les déductions pour les familles. La démarche fiscale a donc été traitée séparément du plan de soutien mais s'intègre de manière cohérente dans le dispositif général. En effet, ces allègements contribueront à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et à alléger les charges des entreprises. Nous y ajoutons la suppression accélérée de la pratique Dumont, qui concerne la rénovation d'immeubles, puisque si la Confédération a décidé cette mesure pour 2012 (donc suppression de la pratique Dumont), nous l'accélérons en l'intégrant déjà en 2010, ainsi que vous le savez.

Un deuxième train de mesures, qui sera mis en œuvre progressivement dès ce deuxième semestre 2009, porte sur des investissements conséquents en infrastructures de développement. Cela signifie que ces investissements auront des effets immédiats, par le travail qu'ils procureront au secteur de la construction et du génie civil, mais également des effets plus durables, que ce soit en matière d'environnement, de sécurité ou de support à des activités pérennes.

Le Gouvernement concrétise ici sa volonté de favoriser les énergies renouvelables en soutenant différents projets publics et privés dans ce secteur, tout particulièrement en matière de thermoréseaux et d'énergie solaire.

Nous avançons également certains projets déjà planifiés en matière d'environnement (protection contre les crues et les dangers naturels), tout en leur allouant des moyens supplémentaires. Dans ce cadre, deux arrêtés sont soumis aujourd'hui au Parlement; tous deux portent sur le soutien financier en faveur d'investissements, l'un en faveur de thermoréseaux et le second pour la protection contre les crues.

Les investissements bénéficiant du soutien de la nouvelle politique régionale (que l'on dénomme habituellement NPR) sont également intensifiés avec l'appui de la Confédération – nous y reviendrons tout à l'heure – qui met à disposition des moyens supplémentaires importants. Sur ce

dernier point, les décisions d'octroi de la Confédération m'ont été communiquées et je vous en parlerai lorsque nous aurons à traiter du point concernant la ZARD. Le subventionnement de l'investissement de la zone d'activités de la microrégion de la Haute-Sorne à Glovelier est un objet qui relève de la compétence du Parlement, conformément à l'arrêté qui vous est soumis pour décision aujourd'hui.

Deux autres projets majeurs ont également été retenus par le Gouvernement quant au principe. Ils nécessitent toutefois encore un peu de temps pour être finalisés dans leur conception ainsi que dans la définition de leur mode de réalisation et de leur financement.

Selon l'intention du Gouvernement, la division technique du CEJEF à Porrentruy sera agrandie en vue de développer les formations en lien avec les besoins actuels et futurs de l'économie jurassienne (microtechnique, horlogerie, sciences de la vie). Cette extension sera couplée avec un centre d'appui technologique qui sera réalisé par la Société jurassienne d'équipement.

Le deuxième projet particulièrement novateur est le projet de centre EFEJ+, projet dont nous avons d'ailleurs pu parler la semaine dernière avec les représentants de la commune de Bassecourt. Ce projet porte sur le regroupement et le développement de l'Espace formation emploi (EFEJ) afin que la région dispose d'un outil encore plus performant en matière de qualification et de développement des compétences pour les demandeurs d'emplois et les entreprises.

Ces deux derniers projets requerront l'aval du Parlement. Ils vous seront proposés et soumis en principe cet automne et ils devraient se réaliser sur la période 2010-2011.

Que s'est-il passé, Mesdames et Messieurs les Députés, depuis le moment où le Gouvernement a transmis le dossier du plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises au Parlement, c'est-à-dire depuis le 26 mai 2009 ?

Vous êtes bien conscients que les perspectives économiques ont évolué de manière contrastée. D'un côté, nous vivons la réalité impitoyable de la hausse du chômage et des difficultés des entreprises. D'un autre côté, nous observons des signes avant-coureurs, comme par exemple l'évolution du PIB des pays émergents ou des indicateurs des directeurs des achats aux Etats-Unis, de la sortie du creux conjoncturel au niveau international, qui prendra toutefois – et j'insiste également là-dessus – encore du temps pour porter des effets concrets dans notre région. La deuxième partie 2009 et l'année 2010 seront des périodes encore très difficiles pour l'économie jurassienne.

Notre plan de soutien de base confirme sa nécessité dans ce cadre et nous appelons le Parlement à l'appuyer et à adopter les mesures qui sont de sa compétence.

De plus, les nombreux contacts que nous entretenons avec les entreprises jurassiennes et avec différents partenaires et l'actualité récente témoignent de la pertinence des mesures de notre plan de soutien. Je ne citerai ici que quatre exemples :

- Depuis une quinzaine de jours, Swissmem, l'association faïtière de l'industrie des machines, de l'électrotechnique et de la métallurgie, demande la création d'un fonds relais pour l'obtention de crédits en faveur des entreprises, qui bénéficierait d'une garantie de l'Etat. Le parallélisme avec notre mesure jurassienne en matière de cautionnement peut être établi.

- De son côté, la Société suisse de l'industrie chimique, autre association faîtière, a demandé, il y a une dizaine de jours, un plan de stimulation de l'innovation. Dans ce domaine aussi, nous avons retenu des actions.
- Troisième illustration qui est également en phase avec une mesure du plan de soutien jurassien, la Confédération multiplie les accords de libre-échange bilatéraux, récemment avec le Japon et les Etats du Golfe, prochainement avec la Russie et l'Ukraine, en vue de soutenir les exportations, débouché majeur de l'économie suisse et débouché majeur de l'économie jurassienne. Le lien avec la mesure de soutien à l'accès à de nouveaux marchés, qui est inscrite dans notre plan de soutien, peut être mis en évidence.
- En outre, le 17 juin, le Conseil fédéral a communiqué son troisième paquet de mesures de stabilisation conjoncturelle. En sus de la réduction des primes de l'assurance maladie, cette troisième phase porte, pour l'essentiel, sur l'emploi et la formation. Comme cela a déjà été fait en relation avec les deux premiers paquets conjoncturels de la Confédération dans l'ensemble des secteurs concernés, les actions du plan de soutien jurassien, dans les domaines de l'emploi et de la formation continue, pourront ainsi se greffer de manière cohérente sur les dernières mesures fédérales.

En comparaison intercantonale, la qualité du plan de soutien jurassien est largement reconnue et relevée, que ce soit au sujet de son haut degré de mise en œuvre opérationnelle, de l'efficacité de ses mesures ou de l'importance des montants injectés. Bon nombre de cantons se sont limités à la constitution de fonds, de provisions issues des résultats de leurs comptes, sans mesures concrètes qui puissent être mises en œuvre rapidement. Du côté du Gouvernement jurassien, nous avons préféré la définition d'actions concrètes et leur mise en œuvre rapide.

Le Gouvernement suit de manière étroite l'évolution de la situation et serait prêt, le cas échéant et de manière rapide, à ajuster son plan de base par des mesures complémentaires ciblées en coordination notamment avec la Confédération et dans le cadre des disponibilités financières.

En fonction de l'évolution de la situation sur le front des places d'apprentissage, je suis d'avis également que l'Etat, avec le Gouvernement, a une responsabilité particulière à assumer en tant que maître d'apprentissage. Nous travaillons à des propositions concrètes dans ce sens en vue de la rentrée 2010-2011.

Il ne s'agit pas de tomber ici – encore une fois, ainsi que nous le relevons régulièrement – dans la sinistrose, qui serait par ailleurs contagieuse avec tous les effets néfastes en matière de consommation et d'investissement. Il est utile de rappeler qu'à l'issue des cinq dernières années du cycle conjoncturel qui ont été marquées par une croissance soutenue, les fondamentaux de l'économie suisse et jurassienne sont sains. Il s'agit en particulier des structures de financement des entreprises, de leur savoir-faire et de leurs compétences technologiques, de la qualification de la main-d'œuvre, du niveau des taux d'intérêt et de l'inflation, du système bancaire et du secteur immobilier.

Les collectivités publiques, plus particulièrement la Confédération et l'Etat jurassien, sont appelés à prendre pleinement la mesure de la situation afin d'assumer, à temps, dans leurs rôles respectifs et de manière efficace, leurs res-

ponsabilités en matière de solidarité sociale et de régulation économique. Les actions qui ont été conduites par le Département et par le Gouvernement s'inscrivent bien dans le cadre de cette responsabilité.

Dans ce prolongement, le Département de l'Economie réunira prochainement l'ensemble des partenaires sociaux afin de poursuivre et d'intensifier les efforts en faveur du marché du travail, de l'emploi et de la formation continue. Nous réunirons ainsi l'ensemble des associations patronales et professionnelles, des syndicats et des organisations qui sont actives dans les secteurs de la formation continue ainsi que de l'aide sociale. L'élaboration du projet de centre EFEJ+ sera en particulier poursuivie dans ce cadre. Les autres éléments d'un partenariat socio-économique seront également travaillés ensemble. Cette crise doit être affrontée avec des actions conjointes et coordonnées, de manière pragmatique et en évitant les débats dogmatiques.

De manière plus générale, le Gouvernement poursuit ses actions en vue d'assurer le développement de la société et de l'économie jurassiennes. Il n'a pas élaboré le plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises dans le sens d'un nouveau programme de législature. Les autres plans vont de l'avant selon des priorités bien définies.

A titre d'exemple, l'allègement des procédures sera appelé à faciliter le travail des entreprises. Le Département de l'Economie prépare également un programme de développement touristique. Les partenariats avec le pôle de développement que constitue la métropole bâloise, vous l'avez remarqué, s'intensifient et une étude portera sur la mise à profit de la centralité et de l'accessibilité du Jura en lien avec l'arrivée du TGV à fin 2011 et l'achèvement de l'A16.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, mes propos se sont voulus complets, comme l'est par ailleurs le message que le Gouvernement a adressé au Parlement, afin d'être transparent et de montrer la réalité de la problématique ainsi que le détail – nous avons beaucoup insisté là-dessus – des mesures retenues. L'importance du sujet le nécessite de manière tout à fait évidente.

Nous adressons nos messages de gratitude aux membres du groupe de pilotage, en particulier à M. Bregnard, chef du Service de l'Economie, ainsi qu'à MM. Bersier et Ackermann et à Mme Frutiger. De même, nous remercions les présidents et membres des commissions parlementaires de l'économie et de l'environnement et de l'équipement pour leur travail.

Je vous remercie de votre attention et, au nom du Gouvernement jurassien, j'invite le Parlement à prendre acte du plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises et à adopter les six arrêtés qui lui sont soumis.

M. Pierre Lièvre (PDC), président de la commission de l'économie : En préambule de mon débat d'entrée en matière, j'ai apprécié le débat du 24 juin dernier relatif aux comptes 2008 de la République et Canton du Jura. Tout d'abord par la qualité et la précision de son contenu mais surtout par l'analyse pertinente qui a été faite par Monsieur le ministre des Finances. La priorité des priorités, selon ses termes, pour les années à venir consiste, à court terme, dans le plan de soutien à l'économie jurassienne, qui vous est présenté aujourd'hui. Tout a donc été pratiquement dit lors de ce débat, chiffres à l'appui.

A tout le moins, le principe même d'un plan de soutien a été démontré à satisfaction par Monsieur le ministre des Finances. 2009 a été désignée à cet effet comme une année conjoncturelle de récession. Un léger mieux pourrait – et il faut bien insister sur l'hypothétique «pourrait» – et c'est à souhaiter, intervenir durant l'année 2010.

S'agissant à présent de la crainte, infondée à mon avis, de voir une antinomie entre le mécanisme du frein à l'endettement, accepté en votation populaire, et le plan de soutien à l'économie jurassienne et à l'emploi, il y a lieu de répondre succinctement ce qui suit. Le mécanisme du frein à l'endettement est un outil de gestion financière et de contrôle du fonctionnement étatique. A ce titre, cet outil de gestion financière ne contredit pas le plan de soutien qui vous est soumis. Au contraire, il le sert positivement puisqu'il incite l'Etat jurassien à réaliser, raisonnablement et intelligemment, les mesures de soutien programmées. Cela revient à dire que l'Etat jurassien soutiendra l'économie et l'emploi selon ses ressources financières et sans excès. D'où également la désignation modeste et réaliste de «plan de soutien» en lieu et place du pompeux et surfait «plan de relance» adopté par certains cantons suisses.

Mais de quoi parle-t-on concrètement dans ce plan de soutien ? Et bien, comme cela a été rappelé ici même à cette tribune par Monsieur le ministre de l'Economie, le Gouvernement jurassien propose douze mesures, soit trois mesures liées au marché du travail et de l'emploi (nous y reviendrons dans le cadre de l'arrêté au point 5 de l'ordre du jour), cinq mesures liées aux entreprises (nous y reviendrons également au point 6 de notre ordre du jour), une mesure liée à la fiscalité qui se traduit notamment par des allègements fiscaux votés par le Parlement jurassien cette année encore avec effet au 1^{er} janvier 2009 et, enfin, trois mesures liées aux infrastructures, en lien direct avec la nouvelle politique régionale (désignée par NPR) qui vous a également été présentée à cette tribune cette année encore (nous aurons l'occasion d'y revenir au point 7 de notre ordre du jour).

Unaniment, la commission de l'économie vous invite à soutenir toutes ces mesures et plus particulièrement les arrêtés qui les concrétisent. Je me permets également de profiter d'être à cette tribune pour remercier tous les partenaires qui ont œuvré et travaillé dans le cadre de ce plan de soutien, à savoir les membres de la commission de l'économie, également Monsieur le ministre de l'Economie et ses collaborateurs, de même que M. Maître, secrétaire du Parlement, et Mme Nicole Roth pour la tenue des procès-verbaux. Qu'ils soient remerciés pour leur travail. Et, comme je l'ai donc annoncé, je reviendrai pour les points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour concernant directement les quatre arrêtés.

M. Ami Lièvre (PS), président de la commission de l'environnement et de l'équipement : Je ne vais pas être aussi complet que Pierre Lièvre et je vais, évidemment sciemment, oublier de parler de frein à l'endettement.

La commission a accueilli favorablement le contenu des deux arrêtés qui lui ont été soumis, qui concernent la lutte contre les crues et le soutien aux chauffages à distance. Ce sont des montants importants, qui profiteront à la collectivité et qui vont dans le sens du développement durable, ce qui réjouit naturellement les membres de la commission.

Soulignons encore qu'en plus des deux arrêtés, une somme globale de 1,15 million de francs sera engagée pour différents projets en faveur de l'environnement.

Je ne voudrais toutefois pas interférer sur les différents points qui seront abordés tout à l'heure. A ce stade, je tiens simplement à remercier les fonctionnaires et les mandataires, qui ont informé, de manière exhaustive, la commission, qui a consacré trois séances à ces objets.

Mme Corinne Juillerat (PS), présidente de groupe : D'une manière globale, le groupe parlementaire socialiste se réjouit du plan de soutien du Gouvernement à l'économie jurassienne. Par contre, son inquiétude demeure quant à la volonté d'apporter concrètement un soutien direct aux personnes qui subissent de plein fouet la crise aussi, à savoir le voisin qui a perdu son emploi, le fils de la boulangère qui ne pourra pas commencer son apprentissage comme prévu, l'entreprise l'ayant engagé contractuellement il y a six mois étant maintenant en faillite, ou encore le salarié payé 4'000 francs par mois qui perd 20 % de son revenu en réduction d'horaire de travail. Pour nous, injecter de l'argent dans l'économie jurassienne via les entreprises doit avant tout servir à maintenir tout le monde à flot, le chef d'entreprise qui doit faire face à un carnet de commandes qui reste vide mais aussi ses employés dont le salaire constitue le seul moyen de mettre quelque chose sur la table au quotidien.

Nous entrons donc en matière sur le plan de soutien du Gouvernement à l'économie jurassienne et soutiendrons les arrêtés qui s'y rapportent.

Le groupe socialiste tient aussi aujourd'hui, à cette tribune, à dénoncer haut et fort les raisons fondamentales qui ont prévalu à la crise actuelle. Une politique néolibérale, laissant le profit et l'individualisme motiver toutes les décisions politiques et économiques, ne pouvait qu'un jour ou l'autre nous entraîner dans les soucis que nous connaissons maintenant. Déréguler, libéraliser, aduler les prestidigitateurs de nos petites épargnes personnelles et collectives (je pense ici à nos avoirs placés dans les caisses de pensions) sont des erreurs que nous ne devons plus commettre.

Car il faut bien s'imaginer que les principales victimes de cette crise aujourd'hui ne sont pas ceux-là mêmes qui étaient considérés comme l'élite économique, il y a quelques mois encore : ceux qui, par leur capacité à générer des bénéfices personnels exorbitants, sont à l'abri du besoin pour quelque temps encore.

Les personnes qui souffrent financièrement aujourd'hui sont les petits entrepreneurs et leurs salariés, les employés des banques qui doivent «dégraisser leurs effectifs» et toute une population qui souffrira des baisses des prestations sociales programmées par les «assoiffeurs» des collectivités publiques.

A notre petite échelle cantonale, on se doit de soutenir les entreprises locales et respectueuses des travailleurs mais surtout la population toute entière qui est touchée dans son pouvoir d'achat. Cela se fait grâce à un plan de soutien comme celui prévu par le Gouvernement mais aussi en menant une politique autre que celle dépendante d'un seul concept économique hissé au rang de dogme tout puissant. Nous, politiciens jurassiens, devons remettre au centre de nos priorités politiques les femmes et les hommes et non des intérêts qui, souvent, nous échappent.

Cette crise économique est peut-être aussi l'occasion de repenser toute notre organisation sociale, la structure du marché de l'emploi, les formations à offrir. N'est-ce pas le moment de créer des emplois dans le domaine de l'environnement par exemple, privilégiant ainsi le développement durable qui, jusqu'à présent, est encore bien peu pris en compte par des actions concrètes ?

Faire le dos rond pendant quelques mois et compter repartir, avec les mêmes travers, dans une nouvelle aventure (la reprise de 2010 prévue par le Gouvernement), c'est comme reproduire sans cesse les mêmes actes manqués sans jamais en chercher la cause.

Le Gouvernement a choisi de présenter un plan de relance avec des mesures réversibles. Nous souhaiterions aussi une vision à plus long terme. Nous vous demandons l'audace de mener une politique qui n'est pas seulement celle de mettre un emplâtre sur une jambe de bois.

Une réflexion est à mener sur les populations les plus vulnérables en cas de crise. 70 % des chômeurs n'ont actuellement pas de formation certifiée. On pourrait ici envisager des validations d'acquis par exemple ou encore donner la possibilité de faire des CFC dans des conditions particulières aux personnes sans emploi.

On doit aussi souligner que les exclus du monde du travail sont souvent les jeunes ou les vieux (et être vieux à 50 ans quand on projette déjà l'âge de la retraite à 67 ans, c'est 17 ans de galère). Les mesures prises dans l'assurance chômage et le renforcement des mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi répondent en urgence aux situations les plus critiques mais ne résolvent pas le problème même de l'engagement des jeunes sans expérience par les entreprises ou, à l'inverse, celui de l'engagement de personnes trop expérimentées et trop coûteuses sur le plan des assurances et du salaire.

Nous avons aussi certains questionnements sur les choix des projets qui bénéficieront de ce plan de soutien. Pourquoi envisage-t-on de verser une certaine somme pour l'aérodrome de Bressaucourt alors que d'autres projets, comme l'aménagement de l'étang de la Gruère, semblent oubliés actuellement ?

En conclusion, le groupe socialiste pense sincèrement que le meilleur plan de soutien qu'on puisse concevoir pour la population jurassienne réside plus dans les politiques familiale, sociale et financière qui seront menées par notre Parlement et son Gouvernement ces prochaines années. L'économie doit être soutenue dans ces prochains mois mais la solidarité et la justice sociale doivent résolument supplanter les intérêts économiques dans toutes nos décisions politiques à venir.

M. François Valley (PLR), président de groupe : Le groupe PLR s'est penché, de manière très sérieuse, sur le dossier du plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises que nous présente le ministre de l'Economie. Avec sérieux car la situation est grave, dure pour les Jurassiens. Le flot des annonces de licenciements est constant et de nombreuses familles sont déjà touchées de plein fouet par la crise.

Dans ces conditions douloureuses, il est important que la classe politique montre une cohésion forte pour les mesures qui nous sont soumises. Ce n'est pas le moment d'engager des palabres sur des détails, de se lancer dans des discus-

sions qui touchent plus à un début de campagne politique servant à se profiler.

Secrétaire d'associations patronales, je côtoie quotidiennement des petits patrons de PME depuis des années. L'immense majorité est consciente de son rôle social primordial dans notre société et assume ses responsabilités avec constance. Les employeurs méritent le respect de tous, en particulier dans les circonstances actuelles. Il faut, aussi bien pour les politiques que les dirigeants économiques, accorder la priorité au bien-être général avant le désir d'une pure optimisation des bénéfices escomptés, d'une critique politicienne pour les politiques, des bénéfices sonnants et trébuchants pour les dirigeants économiques.

Je tiens à relever la qualité du travail fourni par les services de l'Etat. Le plan est complet, adapté à la situation du Jura. Il a un impact sur de nombreux domaines : marché du travail, entreprises, fiscalité, infrastructures. Les mesures sont concrètes, les effets attendus décrits.

Les plans des autres cantons romands sont souvent restés au niveau de grandes envolées lyriques, de grandes intentions sans définir précisément les moyens alloués et dans quels buts. Le projet ici est global et mesuré, supportable pour les finances du Canton. La plupart des milieux concernés l'ont bien accueilli.

Il faut pourtant être réaliste, c'est un plan de soutien. Le Jura ne peut résoudre, à lui tout seul, une crise mondiale. Le chômage, qui touche les 5 % maintenant, pourrait bien encore doubler avant qu'une relance définitive se fasse.

Dans ces perspectives, il importe au groupe PLR :

- qu'il y ait un traitement humain des chômeurs;
- qu'un effort particulier soit fourni pour l'intégration des jeunes dans le marché du travail, en particulier par l'employeur canton du Jura;
- qu'on soutienne les entreprises qui forment déjà, depuis de nombreuses années, à satisfaction;
- qu'une palette adéquate de formations permette aux personnes touchées par le chômage de développer leurs capacités dans l'attente d'un redémarrage ou d'une reconversion.

Un grand souci, relayé par les membres de notre groupe, est le nombre des frontaliers, qui doit impérativement rester stable, voire diminuer si possible.

Un point important encore : il faudra apporter une certaine ouverture dans la rigueur financière. Certaines mesures envisagées doivent être revues ou retardées. Il ne faut pas être psychorigide dans les conditions difficiles que nous traversons.

Je tiens enfin à relever la disponibilité du ministre, de ses chefs de service et de ses collaborateurs, en particulier Thierry Bregnard, et à les en remercier.

Le groupe PLR recommande donc de soutenir sans réserve le plan présenté et les six arrêtés de ce jour.

Mme Françoise Cattin (PCSI), présidente de groupe : Si le deuxième semestre de l'année 2008 restera sous doute marqué dans l'histoire comme celui où la crise financière est qualifiée d'une des plus graves, il s'avère toutefois qu'elle s'est encore accentuée en 2009 du fait que cette crise a entraîné dans son sillon une forte dégradation conjoncturelle, qui a frappé l'ensemble de l'économie mondiale. La totalité

des grands espaces économiques a connu un fléchissement simultané de son activité, qui s'est traduit par un ralentissement brutal du commerce international.

Partant de cette réalité, l'économie suisse, dont la vitalité dépend fortement de ses échanges extérieurs, n'a évidemment pas échappé aux effets du ralentissement de l'économie. La détérioration du climat économique est en chute libre dans la plupart des branches industrielles. Elle s'impose non seulement dans les entreprises exportatrices mais également dans le secteur des fournisseurs et les sous-traitants.

Sachant que le tissu jurassien est essentiellement composé de petites et moyennes entreprises, ces dernières sont prioritairement emportées dans la tourmente et se trouvent démunies face à cette débâcle économique et financière. Elles ne peuvent malheureusement en aucun cas influencer les marchés pour lesquels elles travaillent. Cette réalité explique leur fragilité dans une conjoncture difficile.

Inquiet, le peuple jurassien attend de ses autorités politiques des actes forts d'appui et de soutien. Il devient donc urgent que les autorités s'investissent et mettent à disposition les instruments nécessaires afin de soutenir au mieux notre économie régionale, dans la logique évidente d'un soutien simultané à l'emploi.

Dans son rapport sur le plan de soutien, le Gouvernement s'engage vers des actions dites concrètes, ciblées, à court terme certes mais dont l'objectif prioritaire est de limiter les effets de la récession sur la population et les entreprises.

Le premier semestre 2009 touche à nouveau fortement l'économie jurassienne et, malheureusement, il semblerait que ce ne soit qu'un début car les principales caractéristiques de cette crise et les perspectives de son évolution restent encore d'une ampleur importante, donc peu rassurante.

A ce stade, un plan de soutien de base de l'Etat jurassien devient un devoir mais d'autres acteurs doivent aussi tout mettre en œuvre pour soutenir l'élaboration et la réalisation de ces plans d'actions et s'orienter vers des programmes de relance afin de stimuler l'activité économique. Confédération, Canton, communes, secteurs financiers et économiques, appuyés impérativement par les partenaires sociaux, doivent ensemble collaborer afin de surmonter cette crise.

Aider les personnes sans emploi, soutenir les entreprises et le marché du travail, sans oublier de mettre un accent particulier sur la formation professionnelle, deviennent des objectifs prioritaires.

Bien que cela puisse paraître paradoxal que les collectivités publiques anticipent des investissements importants en cas de crise alors que les finances de ces dernières ne sont pas toujours au beau fixe, il s'avère qu'en toute logique ces choix délibérés participent aux mesures de stabilisation conjoncturelle et, surtout, aux mesures de lutte contre le chômage.

Le groupe PCSI salue avec objectivité le plan de soutien de base présenté par le Gouvernement et soutiendra avec vigueur l'ensemble des mesures proposées.

M. Pierluigi Fedele (CS-POP), président de groupe : Comme le dit l'adage confédéral, «mieux Leuthard que jamais» ! C'est Hugo qui disait que les calembours étaient des pets de l'esprit. C'est un peu ça.

Nous voici réunis pour débattre d'un plan de relance cantonal ou plutôt, et le Gouvernement ne se trompe pas sur ce point, d'un plan de soutien à l'emploi et aux entreprises.

Parler de relance serait d'ailleurs une tromperie à double titre. Tout d'abord parce que ce plan n'a pas l'ambition, à lui seul, de relancer l'économie; cette relance dépend d'acteurs et de facteurs qui dépassent largement les seules compétences cantonales. Et ensuite parce qu'il serait irresponsable de simplement relancer la machine sans opérer – et, à ce titre, la crise que nous vivons peut être une occasion en or – quelques changements de fond comme, par exemple, la reconversion écologique de l'économie et de l'industrie en particulier, ce qui n'apparaît absolument pas dans les trois plans de relance de la Confédération et ce qui apparaît (c'est paradoxal) peut-être même plus dans le plan de soutien cantonal qui nous est proposé.

La crise économique que nous vivons n'est pas une fatalité ou n'a rien de logique, comme on peut le lire en page 8 de l'annexe 1. Cette crise n'est pas uniquement la résultante de jeux imbéciles et cyniques de quelques requins de la finance. Elle est la conséquence d'un système économique qui crée annuellement quatre fois plus de richesses par la spéculation que par la production de biens et services. 80 % de la richesse mondiale actuelle naissent de manœuvres spéculatives sur les monnaies, les céréales, les matières premières. Autant de risques de voir des bulles spéculatives nous exploser à la figure et de plonger tout ou partie de notre planète dans le marasme économique.

De considérer que la crise dite des «subprimes» – je n'ai pas l'accent de Godat pour parler anglais – ne serait imputable qu'à quelques égarés, quelques rapaces en quête de profits rapides, serait assimilable à un déni de la réalité. La preuve en est l'implication d'énormes instituts de crédits ou bancaires, tels que l'UBS ou d'autres dizaines parmi le monde ou encore de fonds de pension partout dans le monde également.

De considérer ensuite qu'un gouvernement cantonal n'a ni le pouvoir, ni les outils pour contrer cette évolution, est en partie contestable. Premièrement, les politiques fiscales mises en place depuis le milieu des années 80, d'abord aux Etats-Unis et ensuite dans le monde industrialisé, ont en partie permis la situation actuelle : désengagement du politique, limitation du pouvoir de contrôle de l'Etat, déréglementation de l'économie. Parce que le seul moyen, qu'on le veuille ou non, que possède un Etat pour contrôler les flux financiers est de les taxer. La logique qui sied aux réductions, voire à l'annulation de la fiscalité en faveur des milieux économiques, est, sur le fond, partout la même, avec évidemment des applications et des conséquences différentes selon l'échelon auquel on les applique. Deuxièmement, un outil qui pourrait être utilisé par le Gouvernement au travers de sa Caisse de pensions, qui peut paraître symbolique mais qui est un signe fort et qui pourrait provoquer une réaction en chaîne, c'est l'interdiction, dans les portefeuilles d'actions, des saloperies telles que «hedge funds» ou «privat equity», qui permettent de s'enrichir sur le dos des travailleurs.

En bref résumé, cette crise est une crise profonde de notre système économique, engendrée par des enfants gâtés, qui ont tout mais qui veulent plus, au détriment des travailleurs, qui paient cash les errances d'un système qui, comme on nous le dit depuis des années et comme par magie, s'autorégule. Bien sûr, les paramètres de régulation, on les con-

naît. Dans une crise comme celle qu'on vit, on met quelques centaines de millions de personnes au chômage dans le monde, on met une pression du diable sur les Etats, alors logiquement endettés, pour réduire leur train de vie, casser les systèmes de sécurité sociale et privatiser les services publics. C'est ce qu'on est en train de vivre dans ce pays, en partie, si l'on prend les décisions sur l'AVS, la LPP et l'AI ainsi que l'assurance chômage, qui sont en train d'être prises.

La situation des travailleurs de notre région, venons-y. Je fais juste un petit détour sur les travailleurs du monde entier parce que, si l'on souffre dans l'hémisphère nord, on meurt dans l'hémisphère sud, ce qui n'est pas un scoop : c'est que, de toute façon, on meurt dans l'hémisphère sud mais on meurt plus et, quand on a envie de survivre dans ces pays, que fait-on, député Juillerat ? Et bien, cela provoque des flux migratoires.

Revenons à la situation des travailleurs dans notre région : 7 % de demandeurs d'emploi à fin avril. Ce chiffre vient aussi de projections des services cantonaux qui disent que, pour l'année 2009, en moyenne, on peut tabler sur 4,9 % de chômeurs. Cette moyenne était calculée sur l'évaluation du Seco, qui date du mois de mars à peu près, qui prévoyait 200'000 à 220'000 chômeurs à la fin de l'année. Cette prévision date déjà. Les bruits de couloir que l'on entend au Secrétariat de l'économie nous approcheraient plus des 300'000 chômeurs à la fin de l'année.

Mais arrêtons-nous là, n'emboîtons pas le pas à ceux qui prédisaient une croissance éternelle et infinie : les gourous de l'économie globalisée, les donneurs de leçons de la finance internationale, tous ceux qui n'ont rien vu venir et qui, aujourd'hui, devraient pouvoir s'autoriser à la fermer ! Les Garelli, Kappeler et consorts, un peu de silence s'il vous plaît ! Cela nous ferait du bien.

Sans sombrer dans le pessimisme le plus absolu, comprenez bien qu'il est extrêmement difficile pour moi, qui suis au contact quotidien (le jour, le soir et quelquefois la nuit) avec les travailleurs de cette région, de tenir un discours positiviste destiné à rétablir la confiance dans les marchés. La réalité des travailleurs de ce pays est connue et n'est pas que de nature statistique. Si l'on prend quelques éléments :

La RHT, qui explose depuis le début de l'année et qui concerne des centaines, voire des milliers de travailleurs de la région, engendre évidemment des pertes sèches de revenus pour les travailleurs qui, souvent, sont en RHT quelques semaines, voire quelques mois, suivant les entreprises. Malheureusement, la RHT, si c'est une procédure utile à mettre en œuvre pour les entreprises, peut malheureusement, en quelques mois, déboucher sur des licenciements et, là, le chômage entre en action : perte de l'emploi avec tout ce que cela comporte aussi de détresse psychologique, évidemment assurance chômage qui est considérée d'ailleurs par les entreprises comme le plan social (le plan social, pour les entreprises, pour les employeurs, c'est l'assurance chômage et on devrait réfléchir dans ce pays, comme dans d'autres en Europe, de prévoir dans la loi l'obligation de prévoir, pour les entreprises, un plan social en cas de licenciements). Dernier élément, c'est le manque de perspectives des gens qui finissent au chômage et qui se rendent bien compte que la situation économique ne va pas se rétablir dans les quelques mois qui viennent. Je pense notamment aux licenciés de plus de 50 ans, qui forment le peloton de tête des licen-

ciés en ce moment. La situation, pour eux, va être extrêmement difficile.

Les implications de cette crise, même si l'on prévoit une relance pour la fin de l'année 2010, sont plus importantes qu'on ne pourrait le penser. Je prends un exemple, la branche horlogère. La branche horlogère, dans la région, applique aujourd'hui des salaires minimaux à l'embauche de 3'083 francs par mois; bien. On va perdre plusieurs centaines de places de travail pendant cette crise dans la région et ces personnes, si l'économie repart, pourront retrouver un emploi dans la branche concernée. Elles vont quitter la branche avec des salaires supérieurs à ces minima (peut-être 3'500 à 3'800 francs pour les non-qualifiés et supérieurs pour des personnes qualifiées) et être réembauchées, dans deux ou trois ans, aux minima salariaux actuels. Donc, il y aura une perte sur la masse salariale globale dans le Canton, donc des pertes fiscales également.

Venons-en aux mesures proposées par le Gouvernement. Autant vous dire tout de suite qu'à un niveau personnel, mais je crois que c'est partagé par le groupe, nous approuvons ce plan de soutien. Je pense qu'il est préférable d'avoir un plan qui est réfléchi et ficelé comme celui-ci plutôt que des effets d'annonce dans d'autres cantons où, souvent, on se demande maintenant comment on va utiliser les millions parce qu'en pratique cela n'est pas toujours aussi simple que cela. Donc, globalement, nous soutenons ce plan même si quelques-unes des mesures engendrent, chez nous, des interrogations, voire même un scepticisme partagé par nous-mêmes, ce qui est déjà une belle preuve de cohérence politique. (*Rires.*)

Premièrement et de manière générale, les effets de levier escomptés, effets qui dépendent d'autres acteurs institutionnels, ont relativement peu de chance d'être activés dans leur ensemble étant donné le manque évident de dynamisme et d'ambition affiché par le Conseil fédéral en la matière. Quant à l'échelon communal, nous débattons ici et régulièrement, depuis plusieurs années, des difficultés financières que doivent affronter les communes, notamment suite à la décision populaire de réduction de la fiscalité. Donc, l'objectif maximum souhaité de plus de 130 millions injectés dans l'économie peut déjà, à notre avis, être revu à la baisse.

Parmi les six arrêtés que nous devons voter, cinq rencontrent notre approbation plus ou moins enthousiaste. Le sixième, concernant la zone d'activité microrégionale, réveille en nous quelques interrogations de fond sur la cohérence du développement économique de notre Canton. Nous y reviendrons lors de la discussion sur chaque arrêté.

Deux commentaires sur le message du Gouvernement :

- Premièrement sur la priorité identifiée en faveur de l'industrie, page 11 du message, concept auquel on adhère totalement. Il y a effectivement un problème d'accès au crédit. Par contre, où nous ne sommes pas du tout d'accord, c'est de dire que le durcissement de l'accès au crédit n'a pas encore eu lieu. Alors, là, c'est certainement une affaire de perception des choses. Pour nous, le durcissement a été entrepris dès les premiers mois de la crise, dès la fin de l'année passée, et, étant moi-même en contact avec des responsables d'entreprises, la principale difficulté qu'ils rencontrent dans l'industrie est l'accès au liquidités. Donc, dans ce sens-là, la volonté du Gouvernement de pratiquer une politique de cautionnement étatique rencontre notre approbation.

– Enfin, la volonté de placer la maîtrise des coûts et de la situation financière de l'Etat avant toute autre considération pourrait, à terme, s'avérer une gageure en fonction de l'évolution de la situation.

En conclusion, nous soutenons ce plan de soutien, qui ne peut pas être considéré comme un projet fini, ficelé une fois pour toutes. Il faudra, en fonction de l'évolution de la situation, adapter les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des travailleurs et de la population en général.

Mme Marie-Noëlle Willemin (PDC), présidente de groupe : Le groupe PDC accepte le plan de soutien tel que proposé. Nous relevons que ce programme de relance est bien fait, complet et détaillé. L'analyse est très juste : nous sommes en face d'une crise pas du tout ordinaire qui nous a pris par surprise, avec une rapidité et une brutalité auxquelles nous n'avons pas été préparés.

Elle touche en premier lieu, de plein fouet, l'industrie manufacturière. Il n'y a plus une semaine sans que l'on n'apprenne de nouveaux licenciements dans ce genre d'activités.

Le Jura est particulièrement touché puisque 32 % des salariés travaillent dans ce secteur d'activité alors que, sur le plan suisse, les données n'atteignent que 17 % ! Ici, nous pouvons parler de zone sinistrée pour le tiers des travailleurs employés au Jura.

La baisse des entrées des commandes atteint plus de 40 %; selon les secteurs, on entend même plus de 60 %. Dans les secteurs les plus touchés tels que la métallurgie et la construction de machines, leurs exportations ont chuté respectivement de 34,3 % et 23,1 % au premier trimestre 2009. Toutes les branches exportatrices ont enregistré un recul en avril, avec plus de 44 % uniquement dans la métallurgie !

Selon Swissmem, la phase critique interviendra cet automne. Pour beaucoup d'entreprises, il ne sera pas possible d'exploiter jusqu'au bout la durée du chômage partiel, qui s'étend jusqu'à dix-huit mois. Les licenciements vont continuer après les vacances d'été. C'est pourquoi il est urgent de soutenir les petites et moyennes entreprises, notamment en recourant à la solution du cautionnement.

Le Jura compte très peu de grandes entreprises de produits finis et les donneurs d'ordre tentent de réduire leurs stocks avec, pour effet, une diminution brusque des commandes adressées à des sous-traitants. L'effort à court terme doit bien aller à l'industrie manufacturière.

Bien qu'il n'y ait que 7 % d'employés dans la construction, ce secteur risque également d'en pâtir d'ici quelques mois. Il faudra également prendre d'autres mesures à ce moment-là.

Pour les mesures préconisées, nous pouvons souligner les objectifs primordiaux à nos yeux :

- en soutenant les PME à passer cette crise et à leur permettre de survivre;
- en se souciant des chômeurs les plus touchés, à savoir les jeunes qui sortent d'apprentissage, les personnes âgées de plus de 50 ans et les chômeurs de longue durée.

Nous sommes d'accord que le renforcement de la réduction d'horaire et que la formation des demandeurs d'emploi

sont des atouts supplémentaires de réussite et de gage de conserver, voire de retrouver rapidement un emploi.

On partage également l'analyse qui prédit que de nombreux chômeurs arriveront en fin de droit en 2010 et que les 3 millions prévus ne vont pas être de trop pour financer ces mesures.

Concernant les mesures 4 et suivantes aux entreprises, nous saluons les efforts proposés à développer des compétences nouvelles pour attaquer d'autres marchés, notamment dans les Medtech, avec également le soutien à prospecter de nouveaux marchés.

Par l'aide à l'accès au financement par prêts de crédits bancaires, ce sera à coup sûr le ballon d'oxygène nécessaire à la survie de nos PME.

Pour les infrastructures, nous soutiendrons les arrêtés qui nous sont ou seront soumis cet automne, notamment les actions 12 a et 12 b.

Nous ne devons pas traîner dans la réalisation des objectifs et du projet envisagé par le Gouvernement par la mise en place de l'EFAT (Espace de formation et d'appui technologique). Celle-ci permettra une intensification de la collaboration entre les écoles, les instituts et l'industrie. Et également toutes les nouvelles activités proposées par la division technique.

Il faut renforcer le savoir-faire dans les activités de la boîte de montre ou du décolletage en formant les jeunes sur ces technologies, si importantes pour notre région. Ces spécialisations ne sont plus enseignées dans les programmes-cadres de l'OFFT. Ensuite, nous pensons que nous devons envisager l'avenir avec des nouvelles technologies dans les biotechnologies liées à des activités de la microtechnique ou du laboratoire en chimie, voire en physique. Il est également envisagé un renforcement de la métrologie qui est un des points forts de l'assurance qualité pour les petites entreprises. Toutes les formations de la division technique s'adressent également à la formation continue.

A relever encore, à la décharge de notre Gouvernement, que les mesures préconisées ne pourront enrayer la crise actuelle. Nous sommes un petit canton, avec des moyens limités ne nous permettant pas de tomber dans la démesure.

J'en terminerai en disant qu'il vaut mieux utiliser à bon escient le verre à moitié plein en étanchant une soif urgente que de dilapider le verre à moitié vide en pensant que tout va être ingurgité sans profit !

Le groupe PDC remercie toutes les personnes qui ont pris part à la réalisation de ces travaux et soutiendra sans réserve les arrêtés proposés tout à l'heure.

M. Thomas Stettler (UDC) : C'est avec beaucoup d'intérêt que le groupe UDC a pris connaissance du message relatif au plan de soutien à l'emploi et aux entreprises. Comme tout le monde a pu le constater, il est fourni et pas très digeste. J'aimerais donc tout d'abord, au nom de mon groupe politique, remercier le ministre de l'Economie ainsi que les représentants des services concernés d'être venus à notre secours pour digérer ce dossier.

Nous saluons les démarches du Gouvernement jurassien, qui réagit sur la base de besoins réels des secteurs les plus touchés par la crise. Les mesures de soutien aux chômeurs en fin de droit, qui ont été parachutés dans une situa-

tion totalement nouvelle du marché du travail, en l'espace de quelques mois, dont ils ne sont pas responsables, la principale raison étant le fléchissement de la conjoncture.

Les ouvriers travaillant dans l'industrie mécanique et horlogère sont touchés de plein fouet. Ils ont besoin de temps et d'aide pour se réorienter professionnellement.

Pour ce qui est du prolongement du chômage partiel, nous craignons que ceci ne fera que repousser une douloureuse réalité. Nous doutons que le système de l'autruche, qui consiste à cacher sa tête dans le sable pour ne pas voir la réalité en face, soit le plus performant pour surmonter la crise et redynamiser l'économie jurassienne.

Les mesures pour les entreprises sont également intéressantes et certainement bienvenues pour bon nombre d'entre elles.

L'UDC soutient les diverses démarches mais regrette toutefois qu'il faut une crise pour «dynamiser» l'aide au développement d'entreprises ainsi que la prospection d'entreprises exogènes.

Bien sûr, d'autres formations politiques qualifient peut-être l'engagement financier effectif de l'Etat de «minable» du fait qu'il représente moins de 1 % du budget. Nous, nous le trouvons prudent et adapté à nos moyens financiers. Les attentes quant aux effets multiplicateurs sont peut-être un peu ambitieuses, voire gonflées.

Notre déception s'oriente une fois de plus du côté de la fiscalité. La rengaine, concernant le train de mesures d'allègements fiscaux, n'a rien à voir avec le plan de soutien. Il est donc inutile de nous rappeler, dans le message, des décisions prises bien avant la dégradation de l'économie. A part si le Gouvernement voulait les accélérer, ce qui n'est manifestement pas le cas et nous le regrettons.

La seule réelle nouveauté en matière de fiscalité est celle en faveur des rénovations immobilières. Effectivement, la suppression anticipée de la pratique Dumont va :

- soutenir l'activité sur la rénovation immobilière;
- activer l'entretien des bâtiments existants;
- augmenter la qualité et le nombre d'unités locatives, sans emprise inutile sur des terres agricoles;
- promouvoir des travaux d'assainissement énergétique des bâtiments ainsi que les énergies renouvelables.

Le groupe UDC suggère la suppression de l'arrêté Dumont avec effet immédiat et non dès 2010, comme l'envisage le Gouvernement, ceci pour les raisons suivantes :

- la mise en œuvre rapide est possible car elle concerne les déclarations d'impôts du printemps prochain;
- les artisans et les fournisseurs locaux, et ce sont surtout ceux-là qui me tiennent à cœur, qui sont actifs dans le domaine de la rénovation, sentent déjà un net fléchissement des activités;
- beaucoup d'ouvriers jurassiens travaillant dans l'industrie sont titulaires d'un CFC dans l'artisanat et pourraient retrouver du travail dans leur premier métier si les activités augmentent dans la rénovation;
- des investisseurs potentiels d'autres cantons auraient tout intérêt à acheter un ancien bâtiment et à le rénover pour élire domicile au Jura;
- les transactions immobilières seraient dopées, ce qui augmenterait les rentrées au registre foncier ainsi que celles sur les gains immobiliers.

En bref, une situation «gagnant-gagnant».

Mon intervention à ce sujet est peut-être un peu plus longue que d'habitude mais je vais donc vous faire le plaisir de ne plus monter à la tribune aujourd'hui, ce qui permettra de gagner un peu de temps car le groupe UDC soutiendra, en principe, tous les arrêtés prévus à l'ordre du jour, en espérant qu'ils porteront les fruits escomptés.

Il ne me reste, au nom de mon groupe, plus qu'à vous souhaiter à tous un bel été et de bonnes vacances. (*Rires.*) L'équipement est déjà à la mesure.

M. Serge Vifian (PLR) : Il ne faut pas s'illusionner sur la capacité d'un petit canton comme le nôtre à résoudre, à lui seul, la crise, voire à en atténuer les effets. La crise est mondiale. Elle remet en cause nos fondamentaux économiques. Elle se traduit par un effondrement jamais connu du commerce extérieur de chaque pays, de l'ordre de 20 % ou de 30 % en quelques mois.

Face à un cataclysme, on attend de la classe politique qu'elle fasse preuve de perspicacité dans l'analyse des causes et d'efficacité dans la mise en œuvre de mesures correctrices.

Personne n'a le monopole du cœur ni du souci du sort des chômeurs. Les patrons jurassiens sont probablement les plus affectés par l'obligation que la crise leur fait de devoir se séparer de travailleurs qui ont fait leurs preuves.

C'est la raison pour laquelle la crise ne doit pas faire l'objet d'une récupération politicienne. Elle doit susciter des réflexes de cohésion cantonale sur les objectifs. Elle doit générer la solidarité, ce maître mot que le ministre de l'Economie a évoqué avec force et justesse. Elle doit nous inciter à faire preuve de dignité dans nos commentaires car la population, en ce moment crucial de son histoire, attend autre chose de ses représentants que des formules assassines, des querelles partisans et des disputes préélectorales.

La crise est bel et bien le résultat d'un dysfonctionnement intolérable du système régissant l'économie mondiale. Il faudra lui apporter des corrections profondes mais si nous pouvons, devons contribuer, ayons l'humilité d'admettre que la priorité du moment va à d'autres actions.

Toute chose, en ce bas monde, est perfectible, hormis la beauté des femmes. (*Rires.*) Ce plan n'est peut-être pas sans défaut. Nous aurions pu rêver mieux, imaginer plus mais ce serait oublier les contraintes que nous imposent notre taille et nos moyens. Le plan ne se réduirait, au demeurant, pas à un solo joué par un seul instrumentaliste.

Les radicaux partagent, avec l'ensemble de ce Parlement j'en suis persuadé, le désir de ne pas désespérer les travailleurs de notre coin de pays, souhaitent œuvrer avec détermination à la recherche de solutions propres à ne laisser personne sur le carreau. Car c'est de cela dont il s'agit principalement aujourd'hui, permettre à chacun de traverser cette difficile période sans perdre l'espoir. A cet égard, je forme un vœu personnel : qu'il ne se trouve aucune famille dans le Canton (j'en connais hélas) dont tous les membres sont au chômage !

Dans ces circonstances, il convient d'oublier un moment les jeux de rôles. La vie publique perd son crédit quand elle perd sa dignité et sa rigueur, quand elle s'apparente à une mise en scène. Nous venons de vivre une période où l'image de l'Etat s'est trouvée entachée. A la crise économique

s'est ajoutée une dramaturgie politique qui n'en finit pas d'alimenter la chronique. La confiance du peuple dans ses autorités ne renaîtra qu'avec le retour à la vérité, à la loyauté, à un code moral qui identifie éthique et politique.

C'est ce que je tenais à dire ce matin pour marquer la volonté de notre groupe de soutenir le ministre de l'Economie et le Gouvernement dans la lourde tâche qui est la leur. Je vais vous paraître grandiloquent mais je crois que l'heure est à l'union sacrée. Laissons pour une fois de côté les exercices d'exhibition et les réflexes idéologiques. Le temps viendra assez tôt d'afficher ses ambitions.

M. Pierre-André Comte (PS) : J'entends bien l'appel à l'union sacrée de Serge Vifian et j'y souscris volontiers. Je félicite également Pierluigi Fedele qui a dressé, me semble-t-il, un tableau parfaitement exact des responsabilités de cette crise. Et je pense qu'il était absolument utile de commencer par cela ce matin.

Les journaux, ces derniers temps, ont émis plusieurs doutes à propos de l'efficacité de ces plans cantonaux. Malgré tout, il faut bien avouer que la Suisse, en comparaison européenne, résiste mieux que ses voisins face à cette crise économique. Cela veut dire que les dispositions prises jusqu'à aujourd'hui, et qui continueront d'être prises par la suite, produisent des effets plutôt positifs. Moi, je vois dans cette crise en tout cas une bonne nouvelle, si vous me permettez que je fasse cette digression-là, c'est que le fédéralisme coopératif s'en trouve renforcé. Et je crois que c'est le fractionnement de la Suisse et les décisions prises par chacun de ses cantons qui permettent à celle-ci, dans son ensemble, après cohésion évidemment et concertation, de résister mieux à la crise. Ceci est un démenti flagrant à ceux qui, par mode ou pour d'autres raisons, prônent l'élimination des cantons confédérés. Donc, j'y vois, d'une certaine manière, une nouvelle qui est plutôt positive. Ce fractionnement assure la mobilité dans la réaction à la crise économique et je m'en réjouis au lieu de l'anesthésier, comme certains le disent.

Monsieur le Ministre, vous avez tout à l'heure aussi mis en évidence la concertation nécessaire avec la région bâloise. Nous avons eu l'occasion, lors de notre dernière réunion, de féliciter le Gouvernement d'avoir pris des dispositions dans ce sens-là. Une question tout de même se pose : dans le cadre de cette concertation que nous saluons, je ne vois pas très bien exactement, quoi que vous y ayez fait allusion, quelles sont les réelles possibilités de concertation. J'ajoute que cette concertation devrait aussi s'ouvrir à la France voisine et, là, ma première question est la suivante : qu'en est-il de l'adéquation entre les possibilités d'actions Interreg et la NPR ? Moi, je n'en ai pas vu trace dans le message du Gouvernement. Et la deuxième question est la suivante, naturellement, la concertation avec le Jura méridional : comment peut-on faire pour nous concerter avec cette région hors autonomie des trois districts du Sud, ce qui ferait aussi la démonstration que ceux-ci auraient intérêt à être avec nous pour mieux résister à la crise ?

M. Michel Thentz (PS) : Il est du devoir d'un gouvernement et d'un parlement d'être aux côtés de sa population, attentifs à ses préoccupations, à son bien-être, à son avenir. Nous ne pouvons que saluer, par conséquent, le plan de soutien qui nous est présenté aujourd'hui par le Gouvernement, plan qui va dans le bon sens et qui répond en partie à nos attentes.

Force est de constater cependant que le Gouvernement a singulièrement manqué de réactivité dans le cas présent. Rappelons que le groupe socialiste a demandé, par voie de motion, à fin janvier déjà de cette année, qu'un plan soit présenté et le Parti socialiste a fait ses propositions début mars.

Mais nous n'allons pas chipoter plus longtemps, le projet est là. Il mérite donc d'être approuvé quasi sans réserve. Certes, comme l'indique le Gouvernement, la reprise économique dépend d'un nombre important de facteurs, qui échappent en grande partie à nos possibilités d'intervention. A ce sujet, on saluera le bel optimisme de notre Gouvernement. Croisons les doigts pour qu'en la matière, il voit juste. Les chiffres et les pronostics dans le secteur de la machine-outil et de l'horlogerie nous font penser, malheureusement, que tout cela sera long et douloureux en termes d'emplois et de conséquences sociales. Nous notons avec satisfaction que le PLR reconnaît de facto que la crise actuelle est la conséquence de l'ultralibéralisme qui, ici, a montré cruellement ses limites. Retrouvons donc ensemble nos manches pour inventer d'autres solutions.

Mais regardons d'un peu plus près l'enveloppe globale assignée à ce projet de soutien : 110 millions, voire 137 avec l'effet multiplicateur attendu de 1,25. Là aussi, on croise les doigts pour que toute cette manne puisse effectivement être investie dans ce plan. Car, derrière l'effet d'annonce, il faut tout de même remarquer que, des 110 millions annoncés, pas moins de 45 doivent être investis par les communes, les syndicats et autres associations et que l'on espère 26 millions de la Confédération. Si on déduit au solde 7,5 millions prévus dans la planification financière, le plan à charge du Canton se montre à 30 millions, dont seuls 12 n'étaient pas planifiés. Saluons tout de même au passage l'utilisation de la provision conjoncturelle créée aux comptes 2008. Il reste donc 12 millions non prévus à répartir sur trois ans, donc 4 millions par année dont le financement doit être assuré.

Notre analyse du plan est que, globalement, il manque un soupçon de souffle et d'audace car, reconnaissons-le, les mesures relatives au marché du travail et de l'emploi ne sont que la mise en application de mesures légales, prévues en cas de soubresauts conjoncturels, et les mesures liées aux infrastructures ne sont, pour leur majorité, que la repriorisation de projets en attente dans certains tiroirs ou d'autres qu'il convenait de mettre en place de toute façon.

Pour ce qui concerne les entreprises, on peut être globalement satisfait des idées proposées mais il convient d'être exigeant quant à leur mise en place afin de ne pas distribuer sans contrôle. Quelques exigences sont incontournables et non négociables, comme par exemple :

- le fait que l'entreprise bénéficiaire ne soit pas sous le coup d'une exonération fiscale;
- qu'elle ne soit pas aux poursuites;
- que ses charges sociales soient réglées;
- qu'elle respecte les conditions-cadres et les législations du marché du travail;
- qu'elle soit signataire d'une convention collective de travail;
- que l'équité salariale homme-femme soit prouvée.

Il convient, mais je suis persuadé que toutes et tous ici partagent cette idée, que le soutien aux entreprises soit conditionné à une certaine éthique en matière de gestion – et oui, c'est faisable même en période crise – et de respect des travailleurs et des travailleuses.

Je le rappelais en préambule, le PSJ a fait ses propositions en matière de relance. Force est de constater, et cela nous ravit, que bien quelques mesures demandées par nous font partie du paquet d'aujourd'hui : mesures en faveur des entreprises, en faveur des travailleurs, des apprentis, etc.

Par contre, et nous réitérons notre appel, il conviendrait de miser sur les énergies renouvelables et l'objectif de limiter en la matière notre dépendance aux énergies fossiles. Oui, les soutiens financiers accordés aux thermoréseaux vont dans la bonne direction mais beaucoup plus peut être fait, tant dans le domaine solaire, éolien que dans la mise en valeur de la biomasse et, ce, sans avoir recours aux dérivés des canes à sucre brésiliennes.

Nous devons également nous projeter en avant, dans six mois, dans douze mois, voire au-delà. Le plan de soutien d'aujourd'hui ne prend pas en compte les personnes et ce qui va arriver à terme. Les dégâts collatéraux à la crise, l'augmentation des sans-emploi, des chômeurs de longue date dont le nombre aura probablement dépassé la barre des 5 % aujourd'hui même. Le désœuvrement a des conséquences sociales énormes. Nous devons nous y préparer, anticiper les problèmes, qui arriveront certainement dès cet automne.

Le parti socialiste lance donc un appel aujourd'hui. Un appel au Gouvernement pour qu'il travaille dès demain au lancement d'un deuxième plan de soutien à l'intention non plus des entreprises mais en faveur des hommes et des femmes qui auront tout perdu dans la crise. Nous devons préparer sans retard un plan de soutien social.

M. Michel Probst, président du Gouvernement : Je prends acte, avec le Gouvernement, de l'acceptation, par l'ensemble des groupes et la très grande majorité des intervenants, de ce plan de soutien dans sa globalité.

Je souhaite ici répondre aux interventions qui ont été faites, aux interrogations qui ont été en particulier posées.

Je tiens encore une fois à remercier Pierre Lièvre d'avoir relevé, avec beaucoup de concision, les points les plus importants.

A Ami Lièvre et s'agissant du frein à l'endettement, nous nous sommes déjà exprimés à ce propos-là. Nous considérons que ce frein à l'endettement est compatible avec ce plan de relance et c'est ainsi que les choses ont été conclues.

A Corinne Juillerat : la formation est importante et vous avez remarqué effectivement que ce domaine-là n'échappe pas au Gouvernement. Nous le retrouvons à plusieurs reprises. Et, avec vous, je considère aujourd'hui, par rapport à tout ce qui s'est passé, notamment aux Etats-Unis, qu'il faut davantage d'éthique, de morale et placer l'homme au centre des préoccupations.

S'agissant des frontaliers, François Valley en a parlé. Vous avez constaté effectivement qu'il y a moins de frontaliers. Selon les statistiques qui me sont parvenues hier, il y a environ 170 frontaliers en moins. Donc, il est vrai que, là, on assiste également à une baisse.

Ensuite, pour répondre à Françoise Cattin : effectivement, les actes forts mis en place sont les différents axes, les différents projets. J'aimerais relever encore la chose suivante : ce plan de soutien, ainsi que vous l'avez remarqué, se place sur deux plans très distincts. Il y a un plan conjonc-

turel, il s'agit de réagir très vite pour aider les personnes en difficultés, les chômeurs, et pour maintenir l'emploi et bien sûr aider les entreprises. Et puis, il y a un deuxième plan plus structurel qui vise à permettre à nos entreprises, entre autres, de se diversifier. Tout cela passe par l'innovation notamment. A ce qu'il y ait, par l'innovation, davantage de valeur ajoutée dans notre économie, constituée aujourd'hui d'environ 60 % de sous-traitants. S'agissant du chiffre d'affaires global de nos entreprises, on constate que le 66,6 % du montant global est lié à des produits qui sont destinés à l'exportation, d'où toute la vulnérabilité qu'est celle de notre économie industrielle jurassienne. Et c'est pourquoi ce second plan vise à cette diversification et ainsi à permettre à ces entreprises d'être portées vers l'innovation. Ce sont là des objectifs qui nous lient également à Bâle s'agissant de la promotion exogène (on en a parlé tout à l'heure) au travers des nanotechnologies et nous avons d'autres éléments mais j'y reviendrai tout à l'heure en réponse à Monsieur le député Comte.

Monsieur Fedele, effectivement, nous avons eu une discussion à deux reprises et je retrouve très bien, dans votre intervention, les propos qui ont été les nôtres à ce moment-là, des propos qui montrent bien que les collaborations pourront bien entendu être poursuivies puisque je souhaite réunir, après les vacances, les partenaires sociaux notamment et mettre en place un véritable partenariat socio-économique que je souhaite voir renforcé. Nous avons déjà entamé différentes démarches à ce propos. Je retiens aussi un point relevé par Pierluigi Fedele, qui dit que ce plan se veut réfléchi et que ce plan, à aucun moment, ne s'est voulu reposer sur des effets d'annonce, comme on a vu ici ou là, mais plutôt sur des éléments précis, ciblés et susceptibles d'entrer en action très rapidement.

Ce que je puis vous dire également par rapport à la NPR, et je crois que c'est Corinne Juillerat qui en parlait tout à l'heure, quant aux projets, vous savez que la NPR se partage en quelque sorte en deux volets. Il y a le volet NPR que j'appellerais classique : nous recevons de l'argent de la Confédération, comme tous les cantons, et nous devons ensuite mettre la contrepartie (c'est environ 6,5 à 7 millions qui nous sont donnés par la Confédération au travers de prêts puisque la Confédération ne donne que des prêts et, ensuite, l'équivalent est donné en subventions essentiellement). Le projet, dont vous parliez tout à l'heure, d'aérodrome du Jura était déjà dans la NPR dite classique. Or, s'agissant des 100 millions qui ont été décidés dans le programme de stabilisation de la Confédération et qui sont à partager entre l'ensemble des cantons, il a été établi différents critères un tout petit peu plus larges s'agissant d'infrastructures susceptibles d'être liées directement à l'innovation mais en tout cas toujours à l'économie. Ces critères-là ont permis de retenir deux projets que nous avons déjà auparavant dans la NPR classique, à savoir donc l'aérodrome du Jura et l'usine relais à Porrentruy. C'est pour cela que nous nous sommes dit, quand nous avons remarqué que ces deux projets seraient soutenus dans l'enveloppe de 100 millions, que de les faire soutenir là, par ces crédits extraordinaires, libérera (ce qui sera le cas) des crédits dans la NPR classique afin d'affecter les montants libérés à d'autres projets.

J'aimerais également ici dire aux membres du Parlement jurassien que le Gouvernement a travaillé sans relâche pour l'obtention du montant le plus important possible s'agissant des 100 millions NPR. Nous avons mené de nombreuses démarches, que ce soit à Berne, que ce soit dans le Jura,

auprès de divers partenaires. Je puis vous dire que ce travail de fond est réjouissant pour le Jura. Les choses n'ont pas été simples puisque, finalement, j'ai reçu confirmation des montants qui nous seront donnés il y a un quart d'heure. Les services fédéraux ne savaient pas exactement combien ils nous donneraient et, finalement, à force d'intervenir, de taper sur le clou encore hier soir et tôt ce matin, j'ai ici confirmation du montant qui nous sera alloué. Si j'ai souhaité une confirmation par écrit, c'est pour ne pas vous donner comme cela oralement des montants et que vous puissiez ensuite vous dire : il nous a dit «n'importe quoi». Alors, ce que je peux vous dire, c'est que six projets... Cela se passe comme cela : et là je réponds aussi à M. Thentz – mais je répondrai à M. Thentz avec beaucoup plus de substance à la fin de mon intervention – en lui disant que la réactivité dans ce dossier-là, cela le démontre, nous l'avons eue. Nous avons collé notre projet aux programmes de stabilisation fédéraux d'une part et d'autre part aux annonces que nous devons faire. Nous avons eu pour mission de faire des annonces le plus rapidement possible sans savoir, s'agissant de ces programmes fédéraux, où nous allions, sans savoir non plus avec quel montant et quelle charge nous pourrions avoir puisque les critères fédéraux, au départ, n'étaient pas détaillés. Monsieur Thentz, c'est seulement à mi-avril que les projets NPR ont pu être discutés avec les différents responsables cantonaux et fédéraux à Berne. Les projets NPR devaient être annoncés pour fin mai pour la première partie puisque, sur les 100 millions, 40 millions vont être débloqués ces temps et, à fin octobre, il y aura encore 60 millions (la seconde partie) qui seront débloqués. Donc, nous sommes tout à fait en liaison avec ce qui a été prévu.

Je peux vous citer les projets. Il paraît important de le faire en toute transparence, ce d'autant qu'à Porrentruy, un projet doit être décidé en fin de semaine et je tiens à vous annoncer les projets qui ont été retenus par la Confédération et dont je viens donc d'avoir confirmation, il y a seulement dix minutes. (*Brouhaha.*) Qu'est-ce que j'ai dit ? Quinze minutes avant ! Bon, entre dix et quinze, disons vingt ! (*Rires.*)

Nous avons réussi à obtenir une enveloppe de 6 millions, sur les 100 millions, mais en vérité sur les 40 millions puisque c'est la première partie, ce qui correspond à 15 % alors que nous devons obtenir beaucoup moins. Mais, je vous l'ai dit, les démarches ont été intenses ces derniers temps. Ces six millions sont liés aux six projets suivants (nous avons fait l'annonce de neuf projets) :

- l'aérodrome du Jura puisqu'il répond aux critères;
- l'usine relais de même;
- la zone d'activité microrégion Haute-Sorne;
- le centre d'affaires à Boncourt puisque nous allons développer là, sur la zone binationale, ce centre qui sera très important et nous aurons là cette liaison voulue également par vous et par nous tous, Monsieur le Député, de partenariat avec la France;
- la rénovation de la salle de l'Inter et c'est pour cela aussi que je souhaitais citer ce projet puisqu'il y aura, en fin de semaine, une votation importante;
- l'espace de formation et d'appui technologique EFAT, la première étape est estimée à 30 %.

Donc, ces six projets ont été acceptés et les six millions liés nous seront donnés. Voilà pour l'information.

Ensuite, s'agissant de l'accès au crédit, c'est vrai qu'on commence à le constater, et nombre d'entreprises (puisque nous sommes quotidiennement en relation avec des entre-

prises et d'autres partenaires) disent qu'elles commencent à connaître des difficultés s'agissant des liquidités, c'est la raison pour laquelle nous avons développé cette ligne de cautionnement, qui intéresse de nombreuses entreprises puisqu'à ce jour, depuis que nous l'avons annoncé, nous avons déjà reçu onze demandes, ce qui correspond à 1,8 million. Nous sommes régulièrement en contact avec les banques, notamment au travers de la SDEJ (Société pour le développement de l'économie jurassienne).

Ensuite, à Marie-Noëlle Willemin : notre but, vous l'avez bien compris, est de soutenir l'emploi et de soutenir les entreprises.

A Thomas Stettler : et bien, je suis très heureux de savoir que le dossier qui paraissait indigeste a réussi à passer une fois que nous avons pu en discuter avec vous. Je ne vais pas trop y revenir mais nous avons souhaité que ce dossier soit abondant et complet afin que vous puissiez voir ainsi le travail qui a été fait, en toute transparence.

Et puis, à Serge Vifian, il est bien entendu clair que nous n'avons pas à travailler les uns contre les autres mais les uns avec les autres. J'y reviendrai.

A Pierre-André Comte : concertation bâloise, promotion exogène, j'en ai déjà parlé tout à l'heure. Il est clair que, s'agissant d'Interreg et de la NPR, si nous n'avons pas parlé de cela, c'est que vous savez que, du côté français surtout, on appelle cela Interreg et, du côté suisse, on appelle cela NPR. Cela a été défini comme cela. Nous avons un certain nombre de projets qui sont étudiés et finalisés dans le cadre d'Interreg. Le Service de l'économie et le Service de la coopération sont en train de revoir comment lier davantage les choses de façon à ce que nous puissions injecter le plus possible de montants s'agissant d'Interreg. Car, comme vous l'avez très bien dit, il faut qu'il y ait des projets qui soient appuyés par la France et la Suisse, par le Jura et la Franche-Comté ou la Région de Belfort, en particulier, pour qu'ils puissent être admis. S'agissant de la NPR, vous parlez du Jura bernois, vous savez aussi que nous avons des projets qui sont à développer en partenariat puisque la NPR développe des projets dans chacun des cantons mais aussi en alliant différents cantons. Or, dans différents projets touristiques, économiques, nous avons une collaboration très forte avec le Jura bernois, avec Neuchâtel. Nous allons bien entendu continuer ainsi et lier tout cela également à l'Arc jurassien puisque nous développons le concept d'Arc jurassien des microtechniques. Donc, nous y pensons et vous remercions aussi de nous appuyer dans ces démarches.

Voilà, j'arrive à la fin. Donc, Monsieur le député Thentz a mis bien sûr quelques bémols et je souhaite quand même lui répondre. Manque de réactivité : je le dis, Monsieur Thentz et vous le saviez, depuis le mois d'octobre de l'année dernière, le Gouvernement a mis en place une «task force» d'observation. On l'a dit mais vous n'êtes peut-être pas assez attentif, et je vais vous dire pourquoi : parce que j'y ai répondu également le 16 décembre, lorsque j'ai répondu à l'interpellation de Monsieur le député Gilles Pierre. Il y a eu encore le 24 mars (réponse à une question orale) et puis, dans la presse, nous en avons parlé à plusieurs reprises. Qu'a fait cette «task force» ? Elle a notamment allié les services de l'économie et des arts et métiers pour établir en quelque sorte des moments d'observation dans les entreprises. A partir de ce moment-là, nous avons discuté et déjà envisagé les mesures que nous vous avons proposées par la suite car il s'agissait, pour nous, de faire que ces mesures

soient efficaces, ciblées et qu'elles correspondent aux attentes, qu'elles ne tombent pas en quelque sorte à plat.

Ensuite, réactivité NPR, je ne vais pas y revenir; je crois que j'ai détaillé suffisamment les choses par rapport à cela.

Alors, c'est vrai le bel optimisme du Gouvernement. Le Gouvernement, je l'ai dit tout à l'heure, est réaliste. Il dit qu'il espère que tout repartira en 2010 mais il n'en est pas du tout sûr. Lorsque nous rencontrons des chefs d'entreprises, l'un vous dit que cela repartira en janvier 2010 et l'autre vous dit que cela repartira en janvier 2011. Par rapport à tout cela, on connaît la rapidité de cette crise, on en connaît l'ampleur et j'espère bien, avec vous tous, qu'on a touché le fond mais le déclenchement de la reprise, nous ne le connaissons pas. En tout cas, ce qui est important, c'est que nous soyons prêts quand les choses repartiront.

Maintenant, vous me donnez le sentiment suivant et je fais un lien avec ce qu'a dit tout à l'heure le député Serge Vifian, c'est-à-dire que je crois aussi ici, et le Gouvernement est de cet avis, que l'heure est à l'union dans l'action en faveur des personnes touchées pour qu'on puisse les aider le plus possible et partout où cela sera possible. Monsieur Thentz, il ne s'agit pas de travailler les uns contre les autres mais les uns avec les autres en la matière et j'ai un peu le sentiment ici que vous semblez surfer sur la vague de la crise (certains propos me donnent ce sentiment) et des difficultés du chômage à des fins partisans, dogmatiques et électoralistes et je crois que ce n'est pas l'heure. Ce n'est pas l'heure aujourd'hui de pratiquer de la sorte. Ce qui est important, c'est que nous soyons unis pour faire face et aider ceux qui sont dans les difficultés.

Pour terminer, le Gouvernement, ainsi que je l'ai dit, suit de près l'évolution de la situation également sur le terrain social. Il se tient prêt, par ailleurs, à renforcer son dispositif lorsque le besoin s'en fera sentir. On sait que c'est surtout durant l'année 2010 que les effets seront les plus importants. Jusqu'ici, les moyens à disposition permettent de faire face à la demande et il n'est pas nécessaire de prévoir, finalement, des mesures spécifiques aujourd'hui dans le domaine de l'aide sociale, en l'état actuel des choses, et dans le cadre du présent plan mais bien entendu que tout cela se préparera en coordination avec le département de mon collègue Philippe Receveur de façon à ce que, là aussi, nous soyons prêts lorsqu'il s'agira de l'être.

Le président : Ce rapport avait donc valeur d'entrée en matière. Il n'y a pas de vote. Je vous propose une pause jusqu'à 10.35 heures.

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

Le président : Voilà, nous allons maintenant poursuivre notre ordre du jour.

3. Arrêté octroyant un crédit-cadre pour le soutien aux investissements nécessaires à la réalisation de projets prioritaires de protection contre les crues dans le cadre du plan de soutien à l'emploi et aux entreprises

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 45 de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu les articles 45, alinéa 3, lettre a, 42, lettre b, 52 et 57 de la loi sur les finances cantonales (RSJU 611),

vu les articles 6, 8 et 9 de la loi fédérale du 21 juin 1991 sur l'aménagement des cours d'eau (RS 721.100),

vu les articles 8 à 37 de la loi du 26 octobre 1978 concernant l'entretien et la correction des eaux (RSJU 751.11),

vu l'arrêté du Département de l'Environnement et de l'Équipement du 6 avril 1988 fixant les taux cumulés de subventions fédérales et cantonales pour les travaux d'aménagement de cours d'eau,

arrête :

Article premier

Un crédit-cadre de 2'300'000 francs, dont 250'000 francs en crédit supplémentaire pour 2009, est octroyé à l'Office de l'environnement.

Article 2

¹ Il est destiné à soutenir les investissements nécessaires à la réalisation de projets prioritaires de protection contre les crues dans le cadre du plan de soutien à l'emploi et aux entreprises.

² Pour ces objets spécifiques, le soutien consiste en une contribution financière cantonale unique de 40 % des coûts d'investissement, en dérogation aux principes de subventionnement fixés dans l'arrêté du Département de l'Environnement et de l'Équipement du 6 avril 1988.

Article 3

Le Gouvernement est compétent pour décider de l'utilisation du crédit-cadre.

Article 4

Ce montant est imputable à l'Office de l'environnement, rubrique 430.562.00.

Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président :	Le secrétaire :
Vincent Wermeille	Jean-Baptiste Maître

M. Ami Lièvre (PS), président de la commission de l'environnement et de l'équipement : C'est toujours un plaisir de parler après la pause ! (*Brouhaha.*)

On a essentiellement parlé d'économie jusqu'à présent et de son département. L'autre volet qu'il convient peut-être d'aborder maintenant, tout aussi important, concerne l'environnement au sens large, à commencer par l'arrêté relatif au crédit-cadre de lutte contre les crues.

Cet arrêté et les travaux qui lui sont liés s'inscrivent tout à fait dans les principes qui ont guidé le Gouvernement dans la mise en place du plan de soutien à l'emploi et aux entreprises. De plus, il répond à un besoin urgent d'investissement pour lutter contre les crues si l'on se base sur les importantes inondations des 8 et 9 août 2007. A titre d'exemple, ces crues ont provoqué des dégâts pour 30 millions de francs et on estime que, rien qu'à Delémont, les risques représentent 100 millions de francs de dégâts potentiels. Dans ce contexte et pour donner suite aux six motions acceptées par le Parlement à la suite de ces événements, le Gouverne-

ment a attribué un mandat à un bureau spécialisé, qui a mis en évidence la nécessité de mettre l'accent sur plusieurs projets prioritaires. Parmi ces projets, quatre ont été retenus, à savoir Delémont, Soyhières, Porrentruy et Alle. Les raisons principales de ce choix sont le fait que les quatre projets peuvent être réalisés jusqu'en 2011 (c'est une exigence de la Confédération pour obtenir un soutien financier), que, pour trois d'entre eux, les aménagements prévus permettront la sécurisation de zones à vocation industrielle ou d'intérêt public et qu'enfin, pour ce qui concerne Soyhières Les Riedes, c'est la population elle-même qui est en danger.

Pour ce qui concerne le financement, sa mise en place a montré les limites de l'arrêté qui règle actuellement la répartition des coûts en matière d'aménagement de cours d'eau. En effet, l'article premier, alinéa 2, de l'arrêté qui nous est soumis prévoit que le Canton prendra à sa charge 40 % des coûts d'investissement, au lieu de 13 % comme le prévoit l'arrêté du Département de l'Environnement et de l'Équipement du 8 avril 1988, toujours en vigueur. En conséquence, les communes concernées ne paieront que le 20 %, au lieu des 47 % de taux moyen qu'elles auraient dû engager. Les montants correspondants et détaillés figurent à l'annexe 4 du message. Nous sommes persuadés que ces taux de participation aux frais, très élevés pour les communes, sont en partie à l'origine du peu d'engagement, jusqu'à présent, de la plupart des communes en matière de lutte contre les crues. En effet, avec la modification proposée par le Gouvernement, les quatre communes concernées par ces projets les ont acceptés rapidement et trois d'entre elles vont même confier la maîtrise d'ouvrage au Canton. Quant au Canton, en augmentant sa participation à 40 % au lieu des 13 % prévus par l'arrêté actuel, on peut dire qu'il a fait le maximum pour bénéficier des subventions fédérales prévues par la convention-programme 2008-2011 conclue avec la Confédération dans le cadre de la RPT, assurant ainsi l'effet multiplicateur sur lequel s'appuie l'ensemble du plan de relance qui nous concerne aujourd'hui.

La commission de l'environnement et de l'équipement salue cette démarche. Ce sont donc 2,72 millions qui seront mis à disposition des quatre projets par la Confédération entre 2009 et 2011. Le Canton mettra le même montant et les communes participeront à hauteur de 1,36 million de francs. C'est donc un total de 6,8 millions de francs qui seront consentis par les pouvoirs publics dans le cadre de la mesure 11b du plan de relance.

Les quatre projets, notamment quant à leurs coûts et aux délais de réalisation, sont évoqués aux pages 61 et 62 du message du Gouvernement. Ils ne sont naturellement pas encore établis au stade d'avant-projet mais ont été présentés de manière complète à la commission par les représentants de l'Office de l'environnement et par les bureaux spécialisés mandatés. Ils appellent de notre part les commentaires suivants :

- Pour Delémont, il était initialement prévu de mettre la priorité sur le secteur aval, dit de Morépoint. Souvenez-vous des inondations de Morépoint en 2007. Toutefois, en raison de tractations en cours relatives à un achat de terrains par la commune dans le secteur concerné, il y avait un risque de ne pas pouvoir tenir les délais imposés par la Confédération. C'est en conséquence le projet dit «En Dozière», également très sensible en raison d'écoles à protéger, qui a été retenu en priorité.

- Pour ce qui concerne Soyhières, il s'agit, pour l'essentiel, d'un élargissement du lit de la Birse à cet endroit pour laisser passer une crue, qui préservera les habitants des débordements de 2007. La commission s'est assurée que ces travaux étaient bien coordonnés avec le canton de Bâle-Campagne, ce qui est le cas.
- Les projets d'Alle et de Porrentruy sont interdépendants. En effet, les mesures de rétention prises en amont d'Alle notamment seront de nature à diminuer les dangers d'inondation aussi à Porrentruy. La commission a bien compris que les deux projets avaient également pour objectif de protéger les deux zones à vocation économique de Pré Monsieur et de la Roche de Mars. Dans ce contexte, la commission a souhaité que soient étudiées toutes les possibilités de rétention des eaux en zones actuellement inondables et qu'en dehors du milieu bâti, on ne modifie pas, dans la mesure du possible, la morphologie du cours d'eau là où une réhabilitation n'est pas nécessaire. L'augmentation du gabarit de l'Allaine à Porrentruy, actuellement totalement déstructurée de la Roche de Mars au pont CFF, est naturellement saluée par la commission, qui approuve dans l'ensemble les quatre projets et qui souhaite que les concepteurs consultent les organismes concernés et s'entourent des spécialistes nécessaires de manière à ce que l'équipe qui conduira les travaux soit la plus multifonctionnelle possible.

Précisons enfin que l'arrêté qui nous est soumis prévoit un crédit-cadre de 2,3 millions de francs alors que le montant total des travaux prévus pour les quatre projets, à charge du Canton, est de 2,72 millions. Cette différence provient du fait qu'il reste, à ce jour, 450'000 francs inscrits à la planification financière 2008-2011. La différence, soit 2,27 millions, a été arrondie à 2,3 millions. 250'000 francs sont demandés sous forme de crédit supplémentaire. C'est la somme qui manque au budget de 2009 pour mener à bien les investigations et les travaux prévus cette année.

La commission de l'environnement et de l'équipement, unanime, vous propose d'accepter l'arrêté de 2,3 millions pour la réalisation de projets prioritaires de lutte contre les crues. Le groupe socialiste, unanime également, fera de même.

Mme Sabine Lachat (PDC) : Les dernières crues de 2007, avec les conséquences que nous connaissons, ont d'une part généré six motions acceptées par le Parlement et d'autre part des études afin de préserver quelques sites particulièrement vulnérables d'éventuelles inondations.

Partant du principe qu'il a fallu établir des priorités, l'action 11b définie dans le plan de soutien à l'emploi et aux entreprises (subventionnement de projets prioritaires et urgents en matière de protection contre les crues et les dangers naturels) prévoit une stratégie de prévention des dangers d'inondation de manière à ramener les risques de crues à un niveau correct.

Les déficits de sécurité contre les crues sur sol jurassien ayant été avérés, le Gouvernement a attribué un mandat complémentaire afin d'identifier les secteurs où des mesures urgentes devaient être prises. Les conclusions de ce mandat ont déterminé quatre sites prioritaires basés sur les objectifs suivants : besoin de sécurité dans les milieux bâtis, utilisation optimale des crédits fédéraux et préparation à l'essor d'une partie du territoire voué à un développement. Il s'agit de l'élargissement du lit de la Sorne dans le secteur de Mo-

répont à Delémont, de l'élargissement du lit de l'Allaine dans le secteur En Roche de Mars à Porrentruy et Alle et de l'élargissement du lit de la Birse et la réalisation d'une arrière-digue à Soyhières.

Dans le canton du Jura, la maîtrise des travaux en la matière est dévolue aux communes, qui ne prévoient pas en général d'intégrer les montants nécessaires dans leur budget pour mener des actions efficaces. Dans le cadre de la RPT, on peut prévoir des investissements totaux à hauteur de 8,3 millions de francs pour les dangers naturels, dont 3,3 millions de francs subventionnés par la Confédération. Or, dans le contexte actuel, avec les difficultés financières et le manque de moyens que connaissent bon nombre de communes jurassiennes, seuls 5 millions de francs auraient pu être investis. Avec la proposition du Gouvernement et grâce au plan de soutien, les 8,3 millions de francs pourront être injectés avec une diminution importante de la participation financière des communes. Il faut tout de même souligner que c'est une véritable opportunité pour les communes, qui voient leur taux de contribution passer de 47 % à 20 % et à contrario pour le Canton, qui devra passer de 13 % à 40 %, raison pour laquelle nous devons nous prononcer sur l'arrêté octroyant un crédit-cadre de 2,3 millions à l'Office de l'environnement pour le soutien aux investissements nécessaires à la réalisation de projets prioritaires de protection contre les crues dans le cadre du plan de soutien à l'emploi et aux entreprises.

Pour sa part, le groupe PDC soutiendra l'action proposée par le Gouvernement et votera l'arrêté à l'unanimité et vous invite à en faire de même.

M. Raphaël Breuleux (VERTS) : Au terme de l'étude de cet arrêté, le groupe CS-POP+VERTS constate que les mesures prises par le Gouvernement sont des mesures urgentes et nécessaires dans l'état actuel des choses. C'est pourquoi nous soutiendrons cet arrêté.

Toutefois, notre groupe tient à signaler que, dans l'avenir, il devrait être fortement déconseillé, voire interdit, de construire en zone inondable. Car, pour se mettre à l'abri des inondations, il ne faut pas construire en zone inondable. Cela paraît un peu simple mais c'est la seule véritable solution.

Maintenant, on admet qu'une construction située en zone inondable sera de toute façon inondée et, avec les nouvelles philosophies de lutte contre les inondations, on fixe des fréquences acceptables d'inondations selon l'importance des constructions : dix ans pour une habitation, cinquante ans pour une école, etc. Un exemple : de l'autre côté du globe, on sait depuis la nuit des temps que les tsunamis sont les catastrophes les plus meurtrières mais cela ne nous a pas empêchés de construire dans les zones les plus exposées du littoral, avec les conséquences que l'on sait.

Ce qu'il y a de choquant à Delémont et à Porrentruy, c'est que l'on propose des plans de lutte contre les inondations pour protéger des zones inondables en cours d'urbanisation. Ceci est inacceptable. Notre groupe dénonce le fait de permettre la construction dans les lits majeurs tout en débloquent des crédits pour lutter contre les inondations. Il y a là une contradiction flagrante. Les zones inondables sont des zones de débordement naturel des cours d'eau, en priorité le lit majeur. Dans ces zones, on laisse déborder le cours d'eau et on interdit les cultures ouvertes. Il faut donc garder ces surfaces en pâturages et en milieux naturels.

M. Marc Cattin (PCSI) : Le problème des dangers naturels est sérieux mais il ne faut pas non plus tomber dans la sinistrose. Les inondations du passé ont montré que certains secteurs sont sensibles à des dangers dus à la montée des eaux. Il faut se poser la question de savoir s'il est indispensable de tout prévoir, y compris l'imprévisible, et de savoir aussi si l'Etat et les communes peuvent être portés responsables de tous les événements extraordinaires.

Ce bon sens permet aussi d'accepter que les événements extraordinaires fassent partie de la fatalité. C'est en fait une application systématique des règles de bon sens qui disent que les risques sont plus grands dans les villes, les villages, les plaines et les fonds des vallées traversés par un ou plusieurs cours d'eau.

L'objectif du plan de soutien «danger naturel» est de contribuer, d'une manière décisive, à ramener les risques de crues à un niveau acceptable pour les parties du territoire jurassien les plus vulnérables.

Le groupe PCSI insiste sur le fait que les communes qui ne sont pas dans le projet de plan de relance ne soient pas pénalisées pour leurs futures zones d'activité en attendant la carte des dangers, qui est prévue pour 2011. Le groupe PCSI soutient cet arrêté et vous demande de l'accepter.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement et de l'Equipelement : Dans le message qui vous est soumis, le Gouvernement vous propose une mesure générale de soutien (la mesure 11b) en vue de la réalisation de projets prioritaires de protection contre les crues.

Le but de cette mesure est de contribuer, de manière décisive, à ramener rapidement les risques de crues à un niveau acceptable pour les parties du territoire jurassien les plus vulnérables. En effet, avec les crues de 2007 et les études sur les dangers d'inondations, les constats sont désormais posés :

- les déficits de sécurité contre les crues sur sol jurassiens sont avérés;
- les coûts des dommages occasionnés – cela a été relevé tout à l'heure – sont extrêmement élevés; plusieurs dizaines de millions de francs;
- les besoins d'investissement pour la sécurité contre les crues dépassent largement les moyens financiers disponibles aux niveaux fédéral et cantonal;
- les communes, qui sont responsables d'effectuer les investissements, n'en ont pas les moyens ou, souvent, ne s'en donnent pas les moyens.

Considérant ce qui précède, le Gouvernement a évidemment souhaité agir au plus vite. Il a arrêté les principes d'actions suivants pour ce plan de mesures :

- premièrement, augmenter la participation de l'Etat dans la protection contre les crues de manière à inciter les communes concernées à prendre leurs responsabilités (en les soutenant mieux financièrement et en les aidant à améliorer la qualité de leurs projets) et à assurer également, avec ces communes, la réalisation des mesures;
- deuxièmement, fixer des priorités, c'est-à-dire financer les projets par ordre de priorité dans la mesure des moyens disponibles;
- troisièmement, sélectionner les projets qui présentent le meilleur rapport entre les coûts et l'utilité.

Suite aux inondations catastrophiques de 2007, un mandat a été attribué à un bureau spécialisé afin d'identifier les projets répondant aux différents critères fixés par le Gouvernement. Concrètement, il vous est proposé de soutenir quatre projets prioritaires et urgents de protection contre les crues. Ces projets sont les suivants :

1. La Birse à Soyhières, dans le cadre du projet intercantonal de protection contre les crues «Les Riedes-Dessus–Liesberg» initié conjointement en début d'année par le canton de Bâle-Campagne et la République et Canton du Jura. Coût total : 1'500'000 francs dont 600'000 à charge du Canton. Les mesures de première priorité à mettre en œuvre sont brièvement les suivantes :
 - augmenter le gabarit de la rivière pour protéger le hameau des Riedes-Dessus et améliorer la morphologie de la rivière;
 - construire un nouveau pont d'accès aux Riedes;
 - mettre en place une d'arrière-digue de protection du hameau.
2. La Sorne à Delémont dans le cadre du projet «Delémont marée basse». Coût total : 2 millions de francs dont 800'000 à la charge du Canton. Les mesures à réaliser en priorité se situeront dans le secteur «En Dozière» :
 - augmenter le gabarit de la rivière pour protéger le bâti et, par la même occasion, revitaliser la rivière;
 - activer et valoriser la zone inondable de la «Grande Ecluse»;
 - restaurer la libre circulation piscicole et améliorer la morphologie du lit de la rivière.
3. L'Allaine à Porrentruy, dans le prolongement de l'établissement de la carte des dangers crues. Coût total : 2 millions de francs dont 800'000 francs à la charge du Canton. A Porrentruy, les mesures de première priorité se concentreront «En Roche de Mars» et consisteront à :
 - augmenter le gabarit de la rivière pour protéger le bâti, la zone d'activité notamment, et contribuer, par la même occasion, revitaliser la rivière;
 - réaliser une arrière-digue de protection à l'amont de la zone d'activité;
 - restaurer la libre circulation piscicole et améliorer la morphologie du lit de la rivière.
4. L'Allaine à Alle, dans le prolongement de l'établissement de la carte des dangers et en concertation avec le projet à Porrentruy. Coût total : 1'300'000 francs dont 560'000 francs à la charge du Canton. A Alle, les mesures se situeront, selon les derniers développements, en priorité dans la partie bâtie située en amont du «Pré-Domont». Elles sont de nature identique à celles de Porrentruy.

Au vu de ce qui précède, l'inscription de ces projets prioritaires de protection contre les crues au plan de soutien se justifie pleinement et présente les avantages suivants :

- elle offre une réponse crédible aux défis à relever en matière de protection contre les crues;
- elle permet de soutenir les projets de première priorité et qui découlent d'une évaluation complète des dangers;
- elle donne un important pouvoir de maîtrise des opérations au Canton, en particulier au niveau de la qualité, des réalisations, des coûts et des délais;
- elle donne l'occasion de soutenir l'emploi et les entreprises de la région;
- enfin, elle possède un effet multiplicateur élevé en termes d'investissement et permet de mettre l'entier du finance-

ment fédéral, cantonal et communal attendu au profit de l'économie jurassienne; je rappellerais que ces quatre projets représentent un investissement à hauteur de quelque 6,8 millions de francs;

- pour terminer, elle permet d'offrir, à des projets de développement économique, des conditions d'implantation acceptables et sans coût excessif de protection spécifique.

Pour répondre à cette intervention qui demande au Gouvernement de veiller à ce qu'on n'autorise plus ou qu'on n'autorise pas des constructions en zone inondable, je rappellerai naturellement que c'est la règle. Lorsqu'un permis de construire est délivré, il est naturellement maintenant demandé aux différents services de l'Etat qu'ils tiennent compte des constats des cartes de dangers naturels et qu'ils doivent naturellement subordonner la délivrance des permis de construire à ce contrôle lié à la zone inondable. Alors, naturellement, vous avez relevé, Monsieur le Député, qu'il y avait une certaine incohérence de réaliser ces travaux et puis après de permettre à des entreprises, voire des habitations de s'y construire. C'est justement un des buts de l'opération, c'est les effets de sortir de la zone inondable un certain nombre de terrains qui peuvent être destinés à la construction puisque les mesures prises permettent de les déclasser et de les sortir de la zone inondable. Il est tout à fait logique que cette mesure soit utilisée.

La commission de l'environnement, dont ici je remercie le président et ses membres pour la diligence et la rapidité surtout avec laquelle ces objets ont été traités, a confirmé l'utilité de cette dépense en préavisant favorablement ce train de mesures. Les autres partenaires financiers de ces projets ont par ailleurs également confirmé leur accord pour ces dépenses : l'Office fédéral de l'environnement dans le cadre de la convention programme RPT 2008-2011 et, surtout, les communes nous ont confirmé, par un engagement de principe, leur participation financière à ce projet. Cela a été dit tout à l'heure, avec une participation exceptionnelle à hauteur de 40 %, les communes ne contribueront plus qu'entre 15 % et 20 % suivant les projets et, naturellement, c'est bien l'objectif de ce subventionnement extraordinaire, c'est de permettre la réalisation de ces quatre projets urgents et prioritaires.

Sur ces bases, le Gouvernement vous invite à accepter l'engagement d'un crédit-cadre destiné à soutenir les investissements nécessaires à la réalisation de projets prioritaires de protection contre les crues dans le cadre du plan de soutien à l'emploi et aux entreprises pour un montant de 2'300'000 francs.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par la majorité des députés.

4. Arrêté octroyant un crédit-cadre pour le soutien aux investissements de réalisations et d'extensions de réseaux de distribution de chaleur à distance à partir de bois-énergie dans le cadre du plan de soutien à l'emploi et aux entreprises

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre g, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu les articles 45, alinéa 3, lettre a, et 52 de la loi sur les finances cantonales du 18 octobre 2000 (RSJU 611),

vu les articles premier et 19 de la loi sur l'énergie du 24 novembre 1988 (RSJU 730.1),

vu l'article 5 de loi sur les forêts du 20 mai 1998 (RSJU 921.11),

arrête :

Article premier

Un crédit-cadre de 2'000'000 de francs est octroyé au Service des transports et de l'énergie.

Article 2

¹ Il est destiné à soutenir les investissements de réalisations et d'extensions de réseaux de distribution de chaleur à distance à partir de bois-énergie dans le cadre du plan de soutien à l'emploi et aux entreprises.

² Le soutien consiste en l'octroi de subventions au maximum équivalentes à celles qui pourraient être obtenues de la Confédération dans le cadre de la deuxième phase des mesures de stabilisation conjoncturelle.

Article 3

Le Gouvernement est compétent pour décider de l'utilisation du crédit-cadre.

Article 4

Ce montant est imputable au Service des transports et de l'énergie, rubrique 470.562.00.

Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président :	Le secrétaire :
Vincent Wermeille	Jean-Baptiste Maître

Mme Sabine Lachat (PDC), au nom de la commission de l'environnement et de l'équipement : L'importance des activités tant des entreprises de thermoréseaux, de Ther-mobois SA que de l'AJEF dans notre région connaît un es-sor toujours croissant du fait d'une part de la problématique de l'approvisionnement énergétique et de l'intérêt grandis-sant pour les énergies renouvelables d'autre part.

Convaincus de l'adéquation de la filière du bois-énergie, favoriser le développement de l'économie forestière, des ré-seaux de chaleur en exploitant le potentiel d'énergie renou-velable indigène, tel que celui du bois-énergie, fait partie des priorités tant de la commission de l'environnement que du groupe PDC et c'est en leur nom que j'interviens présente-ment.

La décision de la Confédération d'engager 30 millions de francs pour le soutien au chauffage à distance a incité le Gouvernement à élaborer l'action 11c. Pour ce faire, les ser-vices cantonaux ont dû rapidement identifier les projets pou-vant être présentés à la Confédération, à savoir l'extension des thermoréseaux de Porrentruy et des Breuleux et l'élabo-ration des nouveaux réseaux du Noirmont et de Vicques.

Aujourd'hui, il est tout à fait envisageable d'augmenter l'exploitation courante actuelle de 10 % de la forêt jurassien-ne à 25 % tout en sachant qu'en achetant du mazout, 80 % du prix payé part à l'étranger, sans compter les nuisances à l'environnement, alors qu'en étant raccordé à un thermoré-seau, 80 % du prix payé reste en Suisse et que seul le bois non commercialisable est utilisé. A noter encore que la Con-fédération a annoncé que la taxe CO₂ triplerait l'année pro-chaîne.

Il faut relever et féliciter la capacité des services de l'Etat d'avoir présenté des projets d'un montant total de 10,5 mil-lions francs rapidement car c'était une des conditions pour bénéficier de la manne fédérale, les autres conditions étant l'effet multiplicateur des projets et qu'ils puissent débiter en 2009.

Bien que nous sachions que deux projets ne seront pas subventionnés par la Confédération, à savoir l'extension du thermoréseau des Breuleux et le nouveau réseau de Vic-ques, la commission de l'environnement et de l'équipement a voté, à l'unanimité, l'arrêté octroyant un crédit-cadre de 2 millions de francs pour le soutien aux investissements de réalisations et d'extensions de réseaux de distribution de chaleur à distance à partir de bois-énergie tout en rendant attentif le Gouvernement que si nous sommes favorables à augmenter l'exploitation des forêts, elle ne saurait se faire au détriment de la biodiversité des forêts qui, je le rappelle au passage, fait partie de l'action 11d et comme cela a été garanti en commission de l'environnement et de l'équipe-ment.

Au nom de la commission encore, je tiens à remercier tant le délégué à l'énergie, M. Francis Jeannotat, ainsi que ses collaborateurs et le chef de Département, Monsieur le ministre Schaffter, de leur transparence et les féliciter pour la diligence et la compétence dont ils ont fait preuve afin de présenter des dossiers ad hoc à la Confédération et obtenir son engagement à ce jour pour 3'326'300 francs, soit 2'026'300 francs provenant du programme de subventions dans le cadre des contributions globales et du programme de relance et 1'300'000 francs supplémentaires à l'annonce du plan de relance cantonal pour un engagement financier de 2'450'000 francs de la part du Canton (soit 2 millions de francs du programme de relance et 450'000 francs du pro-gramme de subventions dans le cadre des contributions glo-bales).

A noter encore que si le Canton n'investit pas ce mon-tant, il peut s'attendre à rembourser la part correspondante à la Confédération. Au total, en 2009, ce sont 5'776'300 francs de subventions énergétiques qui pourront être attribués à des projets cantonaux contre 450'000 francs l'année derniè-re.

Face à la véritable impulsion de part et d'autre, le groupe PDC votera également cet arrêté à l'unanimité et vous invite à en faire de même.

M. Francis Girardin (PS) : « Nous connaissons tous les objectifs d'une politique énergétique raisonnable : protéger le climat, améliorer la sécurité d'approvisionnement de notre pays et renforcer notre économie publique. Nous voulons freiner l'exploitation abusive des sources d'énergie fossiles et favoriser celles d'énergies renouvelables et respectueuses de l'environnement ».

Cette citation, très consensuelle et extraite d'une revue publiée en 2004, prend une acuité particulière en cette période de crise et de difficultés économiques. En effet, aujourd'hui, il n'y a plus guère que quelques originaux en mal de reconnaissance pour contester les effets catastrophiques du changement climatique. Les sources d'énergie conventionnelles telles que les combustibles fossiles (gaz, charbon, pétrole) libèrent des quantités énormes de CO₂, un gaz à effet de serre par excellence, et le réchauffement de climat est maintenant reconnu comme étant un problème d'envergure mondiale.

De plus, ces sources d'énergie fossiles sont toutes issues de stocks limités et deviennent donc par définition rares et chères. Nous en avons eu des illustrations il y a quelques mois. Quant à l'énergie d'origine nucléaire, d'accès relativement aisé et immédiat, elle hypothèque tellement l'avenir des générations futures qu'elle doit être abandonnée dès que possible.

Il devient donc impératif de promouvoir les sources d'énergie renouvelables et les nouvelles technologies dans les domaines du solaire, de la géothermie, de la biomasse et de se pencher aussi sur les énergies d'origines éolienne et hydraulique.

La période actuelle est très favorable au développement de ces types d'énergie et le groupe socialiste soutiendra unanimement l'arrêté relatif à la promotion du bois-énergie dans le Canton.

Chauffer au bois est une source de substitution du mazout qui est neutre du point de vue du CO₂ en cas d'exploitation normale et contrôlée, et est donc favorable au climat. Le bois est une source d'énergie abondante dans le Canton puisque la moitié de ce dernier est recouverte de forêts. Leur exploitation est intéressante sur le plan économique – l'argent investi dans le Jura reste dans le Jura pratiquement à 100 % – et permet la création d'emplois de proximité sur l'ensemble de la chaîne. Il faut aussi rappeler que l'alimentation des chaudières collectives de ces réseaux de chauffages à distance est faite à partir de bois non utilisable sur le plan commercial; elle contribue ainsi à l'entretien de la forêt. C'est donc une source d'énergie idéale et renouvelable, à forte potentialité dans le Canton.

Le groupe socialiste invite donc le Gouvernement à promouvoir encore davantage ce type d'énergie et le soutiendra dans ses démarches.

M. Frédéric Lovis (PCSI) : Sensible à l'environnement et favorable à l'utilisation des énergies renouvelables, le groupe chrétien-social indépendant soutiendra l'arrêté proposé au point 4 de l'ordre du jour.

Notre territoire est doté d'une nature boisée qui recouvre plus de 50 % de la surface cantonale. Il est donc justifié d'utiliser cette matière première de qualité et en suffisance que favorisent la réalisation et l'extension de réseaux de distribution de chaleur à distance à partir de bois-énergie.

La valorisation énergétique du bois-énergie de nos forêts, du bois des prairies ou du bois de récupération, et la gestion efficace de notre principale matière première entrent parfaitement dans le plan de soutien qui nous est proposé. Il est de notre devoir d'encourager cette énergie tout en maintenant un juste équilibre entre la production en adéquation avec le développement durable de cette matière première et la compétitivité des prix de cette énergie.

Le groupe PCSI va donc soutenir cet arrêté avec enthousiasme et vous demande d'en faire de même.

M. Raphaël Breuleux (VERTS) : Notre groupe soutiendra évidemment cet arrêté. Ce projet va tout à fait dans le sens souhaité par notre groupe.

Cependant, nous souhaitons rendre le Gouvernement attentif au prélèvement de ce bois dans nos forêts. En effet, les moyens mis en œuvre pour les interventions dans ces milieux doivent se faire dans une gestion durable des forêts, c'est-à-dire : pas de coupe rase, maintenir ou renforcer la biodiversité et travailler dans les forêts lorsque le temps le permet et, ainsi, éviter des dégâts importants.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Le Gouvernement vous propose d'allouer un montant de 2 millions de francs pour soutenir les investissements dans des réseaux de chauffage à distance à partir du bois-énergie, qu'il s'agisse de nouveaux réseaux ou d'extension et de densification de réseaux existants – cela a été rappelé plusieurs fois à cette tribune – sachant que cette forme d'utilisation du bois en tant que source d'énergie est la plus efficace, en particulier dans le canton du Jura vu le potentiel en bois-énergie dont nous disposons.

Le soutien cantonal est complémentaire à celui de 30 millions de francs que la Confédération engage pour soutenir de mêmes objets dans le cadre de la phase 2 des mesures de stabilisation de la conjoncture. Nous prévoyons d'accorder une aide égale à celle versée par la Confédération aux projets qu'elle aura retenus. Une liste de projets réalisables rapidement a été établie et les dossiers ont été déposés auprès de la Confédération en vue d'obtenir le soutien fédéral escompté. La règle du « premier annoncé-premier servi » était appliquée dans ce domaine par la Confédération.

A ce jour, deux d'entre eux ont fait l'objet d'une décision positive de la Confédération. L'extension du Thermoréseau de Porrentruy, d'un investissement de 7'200'000 francs, s'est vu promettre un soutien fédéral d'environ 950'000 francs et, donc, recevrait le soutien cantonal du même montant pour atteindre une aide totale (Confédération-Canton) à hauteur de 1'900'000 francs.

Le nouveau réseau du Noirmont, d'un investissement devisé à 2 millions de francs, recevrait, selon le même principe, environ 365'000 francs de la Confédération ainsi qu'un montant équivalent du Canton pour atteindre une aide d'environ 730'000 francs.

Il faut relever toutefois que l'aide cantonale irait également à des projets qui ne seraient pas soutenus au niveau fédéral en raison d'épuisement du fonds ou en raison de leurs difficultés à répondre à certains critères élevés de la Confédération, notamment en termes de quantité de chaleur à fournir d'au minimum 1 million de KW/heure par année. Les deux autres projets qui ont été annoncés, qui n'ont pas encore reçu de réponse à ce jour (donc, ce n'est pas bon

signe), sont également à prendre en considération. Le message qui vous a été présenté dit effectivement qu'un projet non soutenu peut l'être au niveau cantonal.

Cela concerne celui de l'extension du réseau des Breuleux d'un investissement de 600'000 francs. Il recevrait environ 135'000 francs de la part du Canton, montant correspondant à l'aide que le projet aurait pu recevoir de la Confédération.

Il en va de même pour un projet privé, à Vicques, d'un investissement de 700'000 francs, qui se verrait verser une aide de l'ordre de 150'000 francs.

Et je rappellerai que ces quatre projets génèrent un investissement total de 10,5 millions de francs.

Pour réaliser ces mesures, un crédit-cadre de 2 millions est demandé. Ce montant correspond aux aides cantonales apportées aux quatre projets annoncés à la Confédération ainsi qu'à d'autres qui répondront également aux critères du programme de soutien cantonal, en particulier à l'obligation d'être réalisés jusqu'à fin 2010. On peut citer par exemple un autre projet, à l'étude, d'un réseau de chauffage au bois pour la ZAM (zone d'activité de la microrégion de la Haute-Sorne) située à Glovelier.

Le Gouvernement vous invite donc à approuver l'arrêté portant sur un crédit-cadre de 2 millions de francs.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par la majorité du Parlement.

5. Arrêté octroyant un crédit-cadre pour financer les mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi durant les années 2010 et 2011

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre g, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu l'article 52 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

vu les articles 23 et 24 de la loi du 6 décembre 2000 portant introduction de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services et de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (RSJU 837.0),

vu l'article 27 de la loi du 6 décembre 2000 sur les mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi (RSJU 837.04),

vu le message du Gouvernement du 26 mai 2009,

arrête :

Article premier

Un crédit-cadre de 3'000'000 de francs est octroyé au Département de l'Economie, de la Coopération et des Communes.

Article 2

Il est destiné à couvrir partiellement, à raison de 1'500'000 francs par année, en 2010, respectivement en 2011, les dépenses relatives aux mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi.

Article 3

Le Département de l'Economie, de la Coopération et des Communes est compétent pour répartir le montant global en crédits partiels et pour déterminer leur affectation.

Article 4

Les tranches annuelles du crédit octroyé sont imputables au fonds cantonal pour l'emploi, rubrique budgétaire 310.377.01.

Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président : Vincent Wermeille Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

M. Pierre Lièvre (PDC), président de la commission de l'économie : En préambule et par économie de temps et de procédure, je tiens d'ores et déjà à préciser que les quatre arrêtés qui sont soumis au vote du Parlement sont soutenus unanimement par la commission de l'économie. Et, d'ailleurs, cette commission vous demande d'en faire autant. De même, le groupe PDC soutiendra, unanimement, les quatre arrêtés.

L'arrêté octroyant un crédit-cadre pour financer les mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi durant les années 2010 et 2011 prévoit un crédit-cadre de 3 millions de francs, pris en charge selon une parité égale entre la République et Canton du Jura et les communes. Il s'agit d'une source de financement compris dans les 3'162'000 francs correspondant à l'effort cantonal estimé supplémentaire en matière de mesures pour les chômeurs en fin de droit. Ainsi, une partie du crédit-cadre de 3 millions de francs, soit 1,5 million (750'000 en 2010 et 750'000 en 2011), provient de l'utilisation de la fortune du fonds cantonal pour l'emploi de manière à alléger la République et Canton du Jura, de même que les communes, du même montant puisque ce fonds cantonal est alimenté également à parts égales par les communes jurassiennes et la République et Canton du Jura.

Mme Renée Sorg (PS) : D'une manière générale, le groupe PSJ soutient les termes de l'arrêté. Les mesures prévues dans cet arrêté correspondent globalement à notre vision de la société et du rôle de l'Etat.

Nous relevons que les mesures prévues font l'objet d'un financement anticyclique puisque les sommes annoncées sont tirées de la réserve accumulée dans le fonds cantonal pour l'emploi, alimenté par l'Etat et les communes. A proprement parler, il ne s'agit pas, dans ce sens, d'un effort nouveau et l'avenir dira si le financement prévu est suffisant.

En ce qui concerne l'abaissement de 60 à 50 ans du seuil d'accès aux programmes d'occupation et de leur prolongation de six à douze mois, pour 2010 et 2011, nous saluons la mesure mais nous rendons attentif au fait que cette mesure doit constituer un dernier recours. En effet, ce type

de mesure, qui est bon en soi, peut aggraver la précarité de la situation des demandeurs d'emploi.

Lorsqu'une personne tombe au chômage, elle peut bénéficier d'un programme de formation. Lorsque cette personne arrive en fin de droit et qu'elle bénéficie des POC, la formation tombe durant cette période. C'est là courir le risque d'un cercle vicieux pouvant entraîner l'accroissement de la précarité du demandeur d'emploi. Nous demandons à l'Etat d'y réfléchir et d'insérer également des temps de formation dans le cadre des POC.

Le chômage concerne tout particulièrement la partie de la population active peu ou pas qualifiée, estimée à 30 % dans le Canton et à 45 % dans l'industrie. On sait qu'il y a une part de chômage considérée comme incompressible. Mais on sait aussi que les programmes de formation représentent un excellent moyen de favoriser la réinsertion professionnelle. Le Canton prévoit d'ailleurs des mesures dans ce sens, ce que nous approuvons. Mais ces mesures devraient concerner tout particulièrement les personnes peu ou pas qualifiées.

Nous profitons de cette intervention pour souligner l'importance de la formation, notamment de l'apprentissage, et combien il est important que les apprentis achèvent leur formation dans de bonnes conditions. Or, on constate que le nombre de résiliations de contrats d'apprentissage est en augmentation dans le Canton : de 123 en 2007, il a passé à 150 en 2008, malgré les solutions d'accompagnement pour les apprentis en difficultés. Tout aussi grave est le nombre d'échecs aux examens pratiques, qui est très élevé; il dépasse 50 % dans certaines branches, ce qui permet de s'interroger quant au suivi dont bénéficient les apprentis durant leur formation.

Ces points ont été soulevés à plusieurs reprises et défendus par le groupe parlementaire socialiste, notamment par notre camarade Francis Girardin. J'ai entendu aussi qu'il reviendra à charge.

Nous estimons que les services de l'Etat devraient accorder encore plus d'attention à cette problématique, renforcer l'accompagnement des apprentis en difficultés et développer un système de suivi de la pratique dans l'apprentissage, apprentis et patrons, comme c'est le cas d'ailleurs dans d'autres cantons.

M. Josy Simon (PCSI) : Le groupe PCSI salue et approuve à l'unanimité cet arrêté qui, durant cette importante crise, sera un soutien important aux demandeurs d'emploi en situation de chômage ou en recherche d'un premier emploi.

Le taux de chômage dans le Jura est un des plus importants de Suisse puisqu'il avoisine actuellement les 5 % alors que la moyenne suisse est d'environ 3,5 %.

On relève également que les ORP font un travail remarquable mais, dans les solutions offertes à cette tranche extrêmement importante de la population jeune de notre Canton, Caritas Jura, dont la qualité des prestations est avérée, mérite tout notre respect et notre soutien.

Etant donné que les moyens sont limités, il est donc nécessaire de bien cibler les actions dans le temps en espérant que cette crise sera moins longue que ne le prétendent les plus pessimistes.

Nous soutenons donc cet arrêté et invitons l'ensemble des députés à en faire de même.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Comme je l'ai dit ce matin, vu l'augmentation du chômage au cours des derniers mois et les perspectives très préoccupantes, le Gouvernement s'attend à devoir faire face à une hausse importante du nombre de chômeurs en fin de droit dès 2010. Dans ce contexte, nous devons assurer à ces personnes le soutien nécessaire dans le cadre des mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi, qui sont des prestations financées paritairement, comme cela a été dit, par l'Etat et par les communes.

Il s'agit principalement des programmes d'occupation cantonaux (donc dits les POC), qui sont mis en œuvre par le Service des arts et métiers et du travail. Il est utile de rappeler les objectifs visés par ces programmes.

D'une part, les POC favorisent la réinsertion professionnelle car il s'agit d'emplois subventionnés permettant non seulement de rester en activité mais également d'acquérir des compétences et de l'expérience professionnelles, ce qui est naturellement positif dans l'optique de retrouver un emploi. La qualification des compétences est également un objectif que nous cherchons à développer dans ce cadre et cela répond, pour une grande part, aux préoccupations de Madame la députée Sorg parce qu'il faut effectivement davantage qualifier ces personnes. Il est vrai aussi que la grande majorité des personnes qui sont aujourd'hui inscrites aux ORP ont peu ou pas du tout de CFC, d'où la réflexion que nous menons aujourd'hui au travers de ce projet EFEJ+ de façon à davantage qualifier ces personnes, leur permettant ainsi de se réinsérer beaucoup plus facilement.

D'autre part, ces programmes visent à éviter la paupérisation, vous en avez parlé, des personnes en fin de droit. Un salaire soumis aux cotisations sociales est versé, ce qui favorise l'accès à une nouvelle période d'indemnisation par l'assurance chômage.

Non seulement les POC ont donc l'avantage de maintenir les personnes concernées proches du marché du travail mais ils garantissent aussi un véritable effet préventif en ce qui concerne l'accès à des prestations d'aide sociale.

Dans le cadre du plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises, le Gouvernement a prévu deux actions spécifiques relatives à ces prestations en faveur des chômeurs en fin de droit.

La première de ces deux actions (l'action 3b) relève de la compétence du Gouvernement, lequel a d'ores et déjà pris la décision de porter de six à douze mois la durée maximale des POC pour les personnes de plus de 50 ans.

La seconde action, la 3a, proposée par le Gouvernement, est celle qui vous est donc soumise aujourd'hui. Elle relève de la compétence du Parlement. Elle porte sur le financement des programmes en faveur des chômeurs en fin de droit. Il est évident, et même si les prévisions financières en la matière restent encore peu précises à ce stade, que les coûts relatifs aux POC vont fortement augmenter au cours des deux prochaines années.

Dans ce contexte, le Gouvernement souhaite limiter les coûts supplémentaires qui devront être pris en compte dans le budget de l'Etat, respectivement dans les budgets des communes. C'est pourquoi il propose au Parlement, à tra-

vers l'arrêté qui vous est soumis, d'utiliser le fonds cantonal pour l'emploi afin de financer une partie de ces coûts supplémentaires en 2010 et 2011. Ce fonds de crise, qui est alimenté chaque année par l'Etat et les communes – et je tiens encore une fois à le rappeler – durant les périodes de bonne conjoncture à hauteur de 250'000 francs chacun, présente un solde d'environ 3 millions.

L'utilisation de ces 3 millions permettrait donc de réduire d'autant les charges que l'Etat et les communes devront assumer ces deux prochaines années dans le cadre du financement ordinaire des mesures en faveur des chômeurs en fin de droit.

Il s'agit donc avant tout d'une mesure financière proposée dans le cadre d'une stratégie de financement anticyclique des mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi. En d'autres termes, le fonds est alimenté en période de bonne conjoncture et sa fortune est utilisée en période de crise.

Je tiens encore à préciser qu'une information écrite relative à cette mesure a été transmise récemment à l'ensemble des communes jurassiennes. S'agissant de Caritas, ainsi que j'ai pu le mentionner à Monsieur le député Simon déjà en commission parlementaire, il est clair que Caritas sera, et évidemment nous le souhaitons, invitée autour de la table pour discuter de toute cette problématique, qui devrait lier Caritas avec d'autres entités dans le domaine plus particulièrement social, comme nous l'avons dit, dès ce deuxième semestre, plus particulièrement même en 2010. Et c'est la raison pour laquelle Caritas, vous l'imaginez bien, n'a pas été oubliée.

Je vous remercie de votre attention et vous demande, Mesdames et Messieurs les Députés, d'adopter l'arrêté octroyant ce crédit-cadre pour financer les mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi durant les années 2010 et 2011.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par la majorité des députés.

6. Arrêté portant octroi d'une ligne de cautionnement en lien avec le plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises

Le Parlement de la République et Canton du Jura

vu les articles 47, 78, lettre b, et 84, lettre h, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu les articles 1 et 5 de la loi du 26 octobre 1978 sur le développement de l'économie cantonale (RSJU 901.1),

Proposition de la commission et du Gouvernement :

vu l'ordonnance relative au contrôle du respect des conditions d'octroi des aides financières en matière de développement économique (RSJU 901.61),

vu le message du Gouvernement du 26 mai 2009,

arrête :

Article premier

Une ligne de cautionnement d'un total de 5'000'000 de francs est ouverte par l'Etat.

Article 2

Elle est destinée à l'octroi de cautionnements simples de crédits bancaires en faveur d'entreprises installées dans le canton du Jura avant le 1^{er} janvier 2008.

Article 3

Les cautionnements sont accordés sur décision du Gouvernement, selon les critères fixés dans la mesure no 6 du plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises.

Article 4

Les éventuelles pertes résultant des cautionnements sont imputées au Service de l'économie, rubrique budgétaire 300.365.00.

Article 5

Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Article 6

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Le président : Vincent Wermeille Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

M. Pierre Lièvre (PDC), président de la commission de l'économie : L'arrêté portant octroi d'une ligne de cautionnement en lien avec le plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises est un complément aux mesures déjà existantes en faveur des entreprises jurassiennes répondant aux critères de la NPR, soit des entreprises innovantes, créant une plus-value et portées sur l'exportation.

En plus de ces conditions relativement restrictives figurent celles liées au non-versement de dividende ou à la non-attribution de nouveaux prêts en faveur des actionnaires. Cela répond, à tout le moins partiellement, à la volonté émise par certains membres de la commission de l'économie de voir un contrôle et d'éviter notamment qu'il y ait des débordements ou des excès dus notamment à des entreprises cautionnées qui continueraient donc à verser de nouveaux prêts ou à verser des dividendes à des actionnaires.

Cela résulte également, vous avez pu vous en rendre compte, dans le libellé de l'arrêté puisqu'il y a un rajout voulu par la commission de l'économie et accepté par le Gouvernement, à savoir un renvoi à l'ordonnance relative au contrôle du respect des conditions d'octroi des aides financières en matière de développement économique.

Donc, ces éléments-là constituent un gage de sécurité et de contrôle des entreprises cautionnées.

Le montant à voter concerne une ligne de cautionnement d'un total de 5 millions de francs en vue de garantie des prêts bancaires. Il s'agit donc d'un cautionnement simple d'un point de vue formel et juridique et non d'un subventionnement selon des crédits-relais à l'instar du canton de Neuchâtel.

Il y a lieu également de préciser le fait que ce cautionnement ne remet nullement en cause les institutions déjà

existantes, à l'instar de la Coopérative cautionnement centre, qui continuera à soutenir parallèlement les entreprises jurassiennes.

Mme Annabelle Gaume (PS) : Le groupe socialiste a étudié cet arrêté et ne s'y opposera pas. Par contre, nous sommes préoccupés par les critères d'octroi des cautionnements. Ces derniers sont listés en pages 55 et 56 du message et, dans un premier temps, ils ne nous satisfaisaient pas.

Lors de la séance de commission du 22 juin 2009, nous avons proposé d'ajouter à cette liste des critères plus sociaux et éthiques. Nous sommes satisfaits de voir que cette proposition a fait l'unanimité de la commission et qu'elle a ensuite été acceptée par le Gouvernement. D'où l'ajout de la référence à l'ordonnance relative au contrôle du respect des conditions d'octroi des aides financières en matière de développement économique.

Nous voulons cependant encore insister sur ce point, capital à nos yeux. Nous demandons au Gouvernement et aux services concernés de vérifier, avec le plus grand soin, que les entreprises bénéficiant de ces cautionnements s'engagent sur les points suivants. En premier lieu, il nous semble fondamental que les conventions collectives de travail soient appliquées dans toutes les entreprises bénéficiant d'un cautionnement de l'Etat. Nous ne remettons pas en cause l'aide aux entreprises en difficultés mais ceci ne doit pas se faire au détriment des travailleuses et travailleurs qui, eux aussi, subissent de plein fouet les effets de la crise. D'autre part, nous insistons aussi sur le respect du principe de l'égalité entre femmes et hommes. Nous savons que nous en sommes encore loin mais il est grand temps de faire un effort dans ce domaine et il nous semble donc indispensable que le cautionnement soit octroyé uniquement à des entreprises allant dans ce sens.

Mme Suzanne Maître (PCSI) : La crise qui frappe profondément notre pays touche le Jura dans sa substance économique, faite de petites et moyennes entreprises. Depuis quelques mois, les journaux, la radio nous apprennent de manière régulière des réductions d'horaire de travail et des licenciements; fort heureusement pas encore de fermeture d'entreprise.

Le plan de relance qui nous occupe aujourd'hui devrait pouvoir aider les entrepreneurs à éviter ces mesures extrêmes. Notre richesse repose en grande partie sur la plus-value que nos PME engendrent et la mesure 6 du plan de soutien est particulièrement importante pour notre tissu économique.

Lors de baisse de commandes, comme c'est malheureusement le cas depuis quelques mois, le ralentissement du travail se fait immédiatement sentir et le responsable d'entreprise prend des mesures qui s'imposent : tout d'abord reprendre les heures supplémentaires en congé, mettre le personnel en vacances puis, si la situation perdure, faire appel au chômage partiel et, si cela ne suffit toujours pas, on envisage le licenciement. Les trois premières mesures permettent de temporiser mais, pour assumer les charges fixes qui restent pleines, il faut des liquidités. Et c'est là que commence la galère pour le chef d'entreprise, qui se trouve écartelé entre la volonté de garder son personnel pour le moment où la reprise aura lieu et les difficultés financières qui étranglent très vite la société. D'où l'importance vitale, pour les PME

jurassiennes, de pouvoir bénéficier d'un soutien par le cautionnement partiel de crédits bancaires mis en place par l'Etat.

Le groupe PCSI soutient et appuie l'arrêté octroyant une ligne de cautionnement aux entreprises.

Il faut cependant reconnaître que l'aide financière aux entreprises avec l'argent public est un objet délicat, qui mérite une grande attention et doit répondre à des critères et conditions clairement définis. Le message le fait parfaitement bien mais le contrôle par les Arts et métiers des conditions liées à une convention collective ou des conditions de travail en usage dans la région est un minimum à faire respecter avant de recevoir une aide étatique. D'autre part, on sait bien qu'il est illusoire de vouloir réglementer les salaires et autres dividendes des dirigeants d'entreprises mais on se doit ici d'espérer que, dans notre Canton, le bon sens l'emporte et que l'argent public ne serve en aucun cas à enrichir les patrons de nos PME.

Le rôle des banques est aussi essentiel dans la mesure no 6 puisqu'elle prend le risque pour le 50 % du montant du crédit total. Trop souvent les instituts bancaires acceptent de prêter de l'argent mais seulement après un plan d'assainissement, exigeant des licenciements et ils n'acceptent pas, ou pour un trop court terme, le recours au chômage partiel. Les chiffres, les ratios, les ratings sont les références des banquiers bien plus que la main-d'œuvre qualifiée et formée qu'il faut garder le plus longtemps possible pour maintenir le savoir-faire de l'entreprise.

Nous sommes un peu rassurés par la condition no 3 qui dit que l'entreprise doit maintenir un niveau d'emploi pour recevoir une aide.

Mais notre inquiétude n'est pas anodine car la pratique actuelle des banques exige souvent des licenciements. Il faut donc rester vigilants et favoriser au maximum le maintien des emplois avec l'aide octroyée.

Les onze règles précisent très clairement les conditions auxquelles les entreprises doivent répondre pour toucher un cautionnement bancaire. La transparence doit effectivement être de mise en la matière et les aides octroyées doivent pouvoir être portées à la connaissance de la commission de gestion et finances si celle-ci en fait la demande.

Enfin, le risque financier que prennent l'Etat et le Parlement avec le présent arrêté paraît tout à fait supportable et soulagera, nous l'espérons, les entreprises jurassiennes aux prises avec les difficultés de trésorerie et leur permettra de garder leur personnel, de le former dans ces moments de creux, d'éviter au maximum le chômage et les licenciements qui sont, il faut le rappeler, des situations de stress très difficiles à vivre pour tout un chacun.

M. Nicolas Eichenberger (PLR) : Comme l'a très bien rappelé le président de la commission de l'économie tout à l'heure, le système de cautionnement mis en place répond aux besoins des entreprises qui subissent des difficultés de trésorerie passagères en raison de la crise, sans interférer de façon trop importante avec le cours normal de la vie économique. Les entreprises susceptibles d'obtenir un cautionnement sont définies de façon adéquate et les critères, qui conditionnent l'octroi d'une aide, sont suffisamment rigoureux sans qu'il soit nécessaire d'en ajouter d'autres, ceci d'autant plus que les entreprises doivent, elles-mêmes, a-

vancer des arguments pertinents pour obtenir les crédits nécessaires puisqu'il s'agit d'un cautionnement.

Au final, le groupe PLR approuve donc, unanimement et sans réserve, cet arrêté et vous invite à en faire de même.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Comme je l'ai indiqué dans ma présentation au début de la présente séance, la mesure qui porte sur le cautionnement cantonal partiel de crédits relais en faveur d'entreprises structurellement saines correspond à un besoin, qui se confirme malheureusement au fil de l'évolution de la situation économique. Je vous ai également informés ce matin qu'onze demandes nous sont déjà parvenues, ce qui correspond à 1,8 million de francs.

Nous avons construit cette mesure sur une analyse des besoins des entreprises dans le cadre de nos contacts avec celles-ci et en étroite collaboration avec les banques et la Coopérative de cautionnement centre à Berthoud.

Afin de cibler la mesure sur les cas qui se justifient et d'éviter une distorsion de la concurrence, nous avons fixé onze critères et conditions qui ont un caractère restrictif.

Seules les entreprises industrielles ou de services proches de la production qui sont innovantes, qui créent de la valeur ajoutée et dont le marché s'étend au-delà de la région, peuvent bénéficier de ce cautionnement. De plus, les entreprises doivent être structurellement – je l'ai déjà dit tout à l'heure mais j'insiste – saines, les difficultés de trésorerie étant passagères en lien avec des défauts de paiement de clients ou des baisses de commandes. Le cautionnement est en conséquence limité à une courte durée. L'entreprise doit également être en ordre dans ses obligations fiscales envers l'Etat et maintenir un niveau d'emploi.

En plus de l'expertise de la Coopérative de cautionnement centre, qui aura par ailleurs vérifié préalablement l'utilisation des autres formes existantes de cautionnement, l'engagement parallèle de la banque pour au moins 50 % du crédit et l'émolument annuel de 0,5 % apportent également des garanties quant à une application judicieuse de la mesure.

Alors que l'entreprise doit s'engager à ne pas verser de dividende ou de prêts aux actionnaires pendant la durée du cautionnement, la banque, quant à elle, ne peut pas modifier sa politique de remboursement sur les dettes de l'entreprise. On évite ainsi que le crédit cautionné ne serve à d'autres usages que le soutien de l'entreprise durant cette période de difficultés de trésorerie.

S'agissant de la limite fixée au taux d'intérêt du crédit cautionné, le Gouvernement retient une majoration limitée au maximum à 2 % + ¼ % de commission trimestrielle par rapport au taux des hypothèques premier rang de la Banque cantonale du Jura.

Le Gouvernement est d'accord avec la proposition de la commission d'ajouter la référence à l'ordonnance relative au contrôle du respect des conditions d'octroi des aides financières en matière de développement économique. Cette ordonnance porte sur les contrôles et, actuellement, l'ordonnance s'applique exclusivement aux prises en charge d'intérêts, aux subventions à l'emploi, aux prises en charge de loyers ainsi qu'aux exonérations partielles ou totales des impôts directs périodiques. Le cautionnement peut donc être

intégré dans ces catégories d'aides, qui sont substantielles et s'inscrivent dans la durée.

Le montant de 5 millions de francs, qui est demandé pour l'ouverture de la ligne de cautionnement, correspond à une estimation de base. En fonction des besoins, nous ne pouvons pas exclure de demander un complément au Parlement.

Je vous remercie de votre attention et vous propose, Mesdames et Messieurs les Députés, bien entendu d'adopter l'arrêté portant octroi d'une ligne de cautionnement.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par la majorité du Parlement.

7. Arrêté de subvention pour l'acquisition des terrains et l'équipement de la zone d'activité microrégionale à Glovelier

Le Parlement de la République et Canton du Jura décide de l'octroi de la subvention suivante :

1. Bénéficiaire
Syndicat intercommunal de la zone d'activité microrégionale de la Haute-Sorne.
2. Objectif
Développement d'une zone d'activité microrégionale à Glovelier.
3. Tâches
Acquisition des terrains et équipement de la zone d'activité microrégionale à Glovelier.
4. Bases légales
 - Articles 47 et 84, lettre g, de la Constitution cantonale (RSJU 101).
 - Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RS 901.0).
 - Loi du 21 mai 2008 portant introduction à la loi fédérale sur la politique régionale (NPR) (RSJU 902.0).
 - Loi du 29 octobre 2008 sur les subventions (RSJU 621; LSubv).
5. Catégorie
Aide financière.
6. Forme
Prestation pécuniaire.
7. Conditions et charges
Réalisation de l'objet jusqu'à fin 2010.
Respect des conditions indiquées dans le règlement du syndicat intercommunal de la zone d'activité microrégionale de la Haute-Sorne.
Subordonné à l'octroi d'un prêt de Fr. 1'538'000.- de la Confédération au titre de la NPR dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle.

8. Mode
Subvention forfaitaire.
Si le montant octroyé par la Confédération est inférieur au montant sollicité, la subvention cantonale sera réduite en conséquence (proportion : Fr. 1'000'000.- de prêt fédéral équivaut à Fr. 325'000.- de subvention cantonale à fonds perdu).
9. Montant
Fr. 500'000.-.
10. Rubrique budgétaire
300.564.00.
11. Durée
Néant.
12. Terme du versement
Dans les 2 ans dès présentation du décompte final, sauf circonstances exceptionnelles.
Des acomptes peuvent être versés en fonction de l'avancement du projet jusqu'à 80 %.
L'Etat ne prend pas en charge les coûts supplémentaires éventuellement occasionnés par le délai de versement.
13. Durée d'affectation des biens subventionnés
25 années après achèvement des travaux.
14. Tâches à accomplir
Néant.
15. Délai
Achèvement des travaux à fin 2010.
16. Autorité de surveillance
Service de l'économie.
17. Renvoi
Les dispositions de la LSubv s'appliquent pour le surplus, en particulier ses articles 39 et suivants relatifs à la révocation et à la restitution des subventions.
18. Communication du présent arrêté
- Syndicat intercommunal de la zone d'activités micro-régionale de la Haute-Sorne.
 - SECO (rapports intermédiaires).
 - Département de l'Economie, de la Coopération et des Communes.
 - Service de l'économie.
 - Trésorerie générale.
 - Contrôle des finances.

Le président : Vincent Wermeille Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

M. Pierre Lièvre (PDC), président de la commission de l'économie : Le libellé même de cet arrêté en définit la tâche puisque cet arrêté concerne le développement d'une zone d'activité microrégionale à Glovelier et a pour tâches l'acquisition et l'équipement de la zone d'activité microrégionale y relative.

Le Syndicat intercommunal de la zone d'activité microrégionale de la Haute-Sorne, bénéficiaire direct de l'octroi de la subvention cantonale, elle-même liée à un prêt de la Confédération, se compose de six communes, à savoir Saulcy, Glovelier, Bassecourt, Boécourt, Undervelier et Soulce.

Précisons à ce sujet que le projet microrégional tel que défini répond aux critères NPR et doit impérativement se concrétiser fin 2010, condition sine qua non en vue du prêt de 1'538'000 francs octroyé par la Confédération.

Mme Françoise Cattin (PCSI), présidente de groupe : Il n'est pas dans mon intention de rappeler le contenu de l'arrêté qui vous est soumis concernant la zone d'activité microrégionale à Glovelier mais de mettre l'accent sur quelques caractéristiques de cette zone industrielle.

Comme le stipule le plan directeur cantonal, vu l'importance des surfaces disponibles, les zones d'activités communales ne seront, en principe, plus étendues. Certes, il peut être dérogé à cette règle lors de conditions bien précises; exemple : pour une entreprise dont l'activité est déjà existante.

Mais pour une extension de zone industrielle de grande ampleur, la seule solution est l'intercommunalité. De ce fait, le projet Haute-Sorne est en avance et le potentiel de développement reste entier. Cette nouvelle zone d'activité, qui regroupe actuellement six communes, se caractérise également sur le principe du plan directeur du fait que les microrégions constituées visent des économies d'échelle et bénéficient en principe de bonus et d'aides particulières.

De ce fait, la création d'une zone d'activité est une réalisation concrète, issue de la volonté de collaborations intercommunales au sein de microrégions. De plus, elle s'intègre parfaitement dans un ensemble de projets et de processus cohérents, qui regroupe l'étude d'une fusion de communes, l'amélioration des transports publics ou un plan directeur intercommunal.

Mesdames et Messieurs les Députés, étant convaincue de l'importance de cette réalisation, il est impératif que le Parlement soutienne le développement de cette zone industrielle. De plus, elle s'inscrit parfaitement dans la perspective et la dynamique des projets de soutien à l'économie jurassienne. Avec un potentiel d'environ 7'000 habitants, l'enjeu est important pour la région de la Haute-Sorne.

Le groupe PCSI vous invite à accepter l'arrêté de subventionnement qui vous est soumis et vous invite aussi à y apporter votre soutien.

M. Jean-Pierre Kohler (CS-POP) : Le groupe CS-POP+VERTS estime que le projet de ZAM est positif. La zone prévue, proche de la gare CFF-CJ et de l'autoroute, est bien située. Pour faire référence à une discussion de ce matin, un autre point positif est qu'elle n'est pas en zone inondable.

Mais nous souhaitons des garanties quant au respect de certaines conditions. Nous saluons le souci de ne pas gaspiller le sol et d'éviter le mitage du territoire, affirmé dans le message. Mais nous constatons que l'extension au détriment de la zone agricole n'est compensée qu'à moitié par la remise en zone agricole du terrain qui était destiné à l'OVJ.

Dans la présentation du projet aux assemblées communales de la Haute-Sorne (annexe 3 du message), il est indiqué qu'il était, dans un premier temps, prévu que d'autres

compensations soient offertes par les autres communes. Mais on a ensuite renvoyé le problème à l'étude du plan directeur régional. Cette indication, contrairement à presque tout le reste du texte, n'a pas été reprise dans le message. Nous espérons que cela ne signifie pas que le Gouvernement ne se soucie pas beaucoup de la concrétisation de cette intention. Rien que dans les zones d'activités des communes concernées, il y a une dizaine d'hectares non occupés; on doit donc pouvoir trouver, dans l'ensemble des zones à bâtir, les deux hectares permettant la pleine compensation.

Conformément au plan directeur cantonal, les six communes ne pourront mettre en place aucune autre nouvelle zone d'activité que celle prévue à Glovelier. C'est bien mais il faudra s'y tenir et ne pas y déroger pour arranger des demandeurs à la première occasion, comme cela s'est parfois vu.

M. Nicolas Eichenberger (PLR) : Cet arrêté s'inscrit donc dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle prises par la Confédération. Les conditions d'obtention d'aide ont été définies de manière très précise, notamment en terme de délai de réalisation. Le Gouvernement a préparé la liste la plus complète possible afin de pouvoir bénéficier des moyens mis à disposition par la Confédération.

Comme les montants concernant les autres projets sont de la compétence du Gouvernement, seul l'arrêté concernant la ZAM est soumis au Parlement pour le moment.

Par rapport à cet objet, il est utile de rappeler que ce projet est le résultat d'une collaboration intercommunale entre six entités. Il s'inscrit par ailleurs parfaitement dans le cadre d'une politique d'aménagement cohérente et logique au niveau local ou régional. Les populations concernées ont été consultées, soit en assemblée communale ou lors d'une votation, et ont accepté le projet dans des proportions très importantes.

Le groupe PLR soutient les démarches entreprises par le Gouvernement pour les projets qui peuvent s'inscrire dans le cadre de la Nouvelle politique régionale +, acceptera unanimement cet arrêté et vous invite à en faire de même.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : La zone d'activité de la microrégion de la Haute-Sorne à Glovelier s'inscrit dans la politique générale de l'Etat jurassien en matière de zones d'activités. Idéalement placée au centre du Jura et au cœur des voies de communication routières, autoroutières et ferroviaires, cette zone d'activité complète les autres zones existantes ou planifiées sur sol jurassien.

Ce matin, il était également demandé peut-être de préciser les zones que nous avons aujourd'hui. S'agissant des principales zones d'activités et technopôles, puisque je les lie aussi à cela, nous avons sept zones d'activités reconnues par le Canton (zones d'activités principales) : Boncourt, Porrentruy, Courgenay, Delémont, Glovelier, Saignelégier, Le Noirmont. Et puis les technopôles, vous les connaissez : il s'agit de Delémont, Porrentruy et Le Noirmont. Il y a donc une coordination qui est faite, entre ces différentes entités, en faveur du développement cantonal. Je tenais à donner cette précision puisqu'elle a été demandée ce matin.

De plus, ce projet s'inscrit dans une démarche structurante au niveau des communes qui s'allient dans le cadre d'une microrégion.

Cet objet est le seul, à ce stade, qui est financé par la Nouvelle politique régionale et qui relève de la compétence du Parlement. Je vous l'ai dit ce matin : c'est accepté également par le Seco. A ce jour, la décision de la Confédération est mentionnée s'agissant de cette première étape. Nous avons fait un grand travail s'agissant de cela. Selon les informations dont nous disposons aujourd'hui, ce projet se fera dans les meilleurs délais et les décisions de la Confédération permettront effectivement au Gouvernement de procéder aux répartitions.

Je vous demande de soutenir ce projet d'importance pour le développement du canton du Jura.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le président : L'entrée en matière n'étant pas combattue, nous allons directement passer à la lecture de détail sur l'arrêté de subvention pour l'acquisition des terrains et l'équipement de la zone d'activité microrégionale à Glovelier. Et, comme vous avez pu le constater, ce n'est pas un arrêté habituel puisqu'il a été libellé selon la nouvelle loi sur les subventions.

Tous les articles et le titre sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par la majorité des députés.

8. Arrêté portant octroi d'un train de crédits supplémentaires lié au plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises

Le Parlement de la République et Canton du Jura

vu les articles 47 et 84, lettre q, de la Constitution cantonale (RSJU 101),

vu l'article 57 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

vu le message du Gouvernement du 26 mai 2009,

arrête :

Article premier

Un train de crédits supplémentaires d'un montant total de 3'092'000 francs lié au plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises est accordé.

Article 2

Il est destiné à assurer une allocation budgétaire suffisante aux mesures nos 2, 4, 5, 7, 8 et 11 du plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises pour l'année 2009.

Article 3

Le montant total de 3'092'000 francs est réparti comme suit entre les différentes rubriques budgétaires concernées :

– 300.318.01	(Service de l'économie)	Fr 450'000.-
– 300.365.00	(Service de l'économie)	300'000.-
– 310.377.01	(Service des arts et métiers)	500'000.-
– 350.565.00	(Service de l'économie rurale)	438'000.-
– 430.314.00	(Office de l'environnement)	50'000.-
– 430.362.00	(Office de l'environnement)	30'000.-
– 430.500.00	(Office de l'environnement)	324'000.-
– 470.562.00	(Service des transports et de l'énergie)	1'000'000.-

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président : Vincent Wermeille
Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

M. Pierre Lièvre (PDC), président de la commission de l'économie : Dernier point de notre ordre du jour et dernier arrêté soumis à votre vote, l'arrêté portant octroi d'un train de crédits supplémentaires doit être compris dans le sens de crédits d'un montant total de 3,092 millions de francs et devant être votés par le Parlement en plus des crédits déjà votés dans le cadre du budget cantonal.

Ces différents crédits visent à soutenir des projets et des mesures développés dans le cadre du plan de soutien à l'emploi et aux entreprises. Certains projets d'importance, à l'instar du remaniement parcellaire de Rebeuvelier et Courchapoix-Corban-Montsevelier, bénéficient déjà de ce soutien, de même que le nouveau thermoréseau prévu au Noirmont.

Il convient encore de rappeler que ces crédits supplémentaires sont liés aux prêts octroyés par la Confédération et doivent être, de ce fait, conformes aux critères stricts définis par la NPR.

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS) : Le groupe parlementaire socialiste se pose quelques questions quant au choix de certains projets.

Nous sommes d'accord avec la mesure qui concerne le Service des transports et l'énergie. Notre demande d'augmentation du budget 2009 allait précisément dans ce sens et correspond aux objectifs d'efficacité énergétique et de créations de nouveaux emplois.

Dans des domaines tels les remaniements parcellaires, où le génie civil ne connaît pas le chômage, nous aurions préféré la priorité au financement de l'aire de repos pour les gens du voyage. Un soutien à l'agriculture biologique ou un lancement de projets de jardins familiaux aurait été plus innovant et tourné vers l'avenir.

Concernant les investissements environnementaux et notamment la revitalisation de marais, ce plan tente de rattraper un énorme retard cantonal. Il s'agira d'ailleurs de retenir l'idée de persévérer dans la revitalisation des marais car ces derniers, grands capteurs de CO₂, seront probablement, à moyen terme, utilisés comme compensations aux émissions de CO₂ dans le cadre des permis d'émission. Retenons aussi que les projets de revitalisation des marais contribuent à créer de l'emploi tant dans le cadre de concepts pour des bureaux spécialisés que des travaux à exécuter en matière de paysagisme, foresterie, génie rural, génie biologique. Ce qui vaut pour les routes vaut pour les marais, avec des subventionnements fédéraux attrayants.

Pour les autres mesures, nous n'avons pas de remarques.

Profitant de ce dernier arrêté, nous nous permettons de faire quelques propositions pour le prochain plan de relance :

- Dans le domaine de l'eau, des aides pour l'installation de systèmes économiseurs d'eau permettent de limiter la consommation d'eau dans les lieux publics et de garantir une économie durable pour les finances publiques.

- Le grand oublié de ce plan de soutien n'est-il pas le système d'alimentation en eau potable dans la majorité de nos communes jurassiennes ? Abondamment évoqué lors du référendum sur la loi-cadre sur l'eau, les infrastructures centenaires doivent être au plus vite renouvelées et nécessitent des sommes considérables.
- La baisse de la TVA sur des produits de première nécessité, des produits locaux, des produits du terroir et des éco-produits serait souhaitable.
- Le domaine de la santé n'a pas été évoqué. Pourtant, un savoir-faire des médecines douces est remarquable dans notre coin de pays. Nombre de petites entreprises sont ainsi vivantes à travers un système alternatif prisé par les citoyens. Il s'agit de renforcer ces compétences en lien avec la quête de bien-être de notre société actuelle.

En conclusion, nous acceptons ce plan de soutien mais souhaite que, prochainement, d'autres démarches soient entreprises. Il s'agira d'échapper à l'encéphalogramme plat et de trouver de la créativité dans le cadre d'une nouvelle économie plus solidaire et plus durable. Le temps du capitalisme a vécu, la crise de la mondialisation et de l'argent fictif en bourse est révolue. L'étymologie du mot crise vient du grec Krisis, qui suppose un état charnière, un état de jugement des actes commis, un temps de séparation. C'est un moment de décision important qui requiert la redéfinition de nos valeurs.

«Contre l'imprévisibilité, contre la chaotique incertitude de l'avenir, le remède se trouve dans la faculté de faire et de tenir des promesses» (Hanna Arendt).

M. Josy Simon (PCSI) : C'est également à l'unanimité que le groupe PCSI soutient cet arrêté qui propose un montant de plus de 3 millions à répartir entre les différentes rubriques budgétaires proposées et cela pour cette année encore.

Je ne vous apprend rien en constatant qu'actuellement, et cela sur l'ensemble du secteur des petites et moyennes entreprises, le scepticisme s'installe à raison et que même dans la construction, que l'on croit sauvegardée, on perçoit des signes évidents de ralentissement qui se feront de plus en plus sentir et cela dès le début de l'année prochaine. Reporter des projets ou les annuler, je ne pense pas que ce soit une solution à long terme et intéressante.

Nous souhaitons donc que les dossiers que le Gouvernement aura à traiter soient de nature à améliorer non seulement la structure de l'entreprise mais également et surtout à maintenir, voire à améliorer l'emploi.

Cette aide proposée par l'arrêté sera la bienvenue et c'est très naturellement que le groupe PCSI soutient cette proposition et vous invite à en faire de même.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Après la présentation du message relatif au plan de soutien de base à l'emploi et aux entreprises, la volonté d'informer le Parlement de manière complète a donc été faite.

Après les cinq objets individuels qui ont fait l'objet d'arrêts d'octroi de crédits, il s'agit ici bien sûr de régulariser les nouvelles dépenses supplémentaires qui découlent de ce plan et qui n'ont pas été portées au budget 2009.

Ce sixième arrêté prend la forme d'un arrêté commun, nous l'avons dit.

Il s'agit plus particulièrement du renforcement des aides ou des soutiens directs aux entreprises, aux améliorations foncières. Là, j'aimerais relever que s'il y a également deux projets d'amélioration foncière, c'est parce que l'OFAG a proposé 5 millions à l'ensemble des cantons au travers du plan de stabilisation. C'est la raison pour laquelle nous avons également annoncé deux projets. Il y a aussi une liaison avec l'environnement, avec la réalisation et l'extension de réseaux de distribution de chaleur à distance à partir du bois-énergie. Ce dernier domaine a donc été traité, au niveau décisionnel, par un arrêté individuel et, au niveau budgétaire, par l'arrêté commun, ceci dans le but d'augmenter les chances jurassiennes d'obtenir un soutien financier de la part de la Confédération.

Je ne vais pas détailler davantage. Je crois que les détails sont bien insérés dans le document que vous avez.

J'aimerais répondre à quelques remarques ou questions. Ce qu'il faut dire, et nous avons discuté en commission aussi, Madame la Députée, du dossier des gens du voyage. C'est un dossier qui avance mais la problématique, et je le répète encore ici, c'est que, pour avoir des soutiens financiers de la part de la Confédération, notamment au travers de la NPR, il faut répondre à des critères très définis : ce sont des critères d'innovation, de valeur ajoutée, de développement durable et, quatrièmement, de valeur exportatrice. Vous savez que le programme de mise en œuvre du Canton porte sur l'innovation, sur le tourisme bien entendu (tout l'aspect touristique lié à l'économie) et puis, sur les comparaisons – ces «Benchmarking» mais je préfère dire comparaisons – entre les différentes situations, entre les différents cantons, etc.

Différents projets n'ont pas pu être annoncés. Pourquoi ? Parce que les délais qui nous sont fixés par la Confédération sont clairs : les travaux doivent débuter en 2009, les projets doivent donc être maintenant prêts à débuter et doivent se terminer à fin 2010. Donc, tout projet qui ne remplissait pas ces conditions ne pouvait pas être retenu par la Confédération.

Je vous ai parlé des six projets qui ont été retenus. Nous en avons annoncés neuf. Les trois autres projets non retenus, nous allons à nouveau les reposer pour la deuxième partie, qui va se terminer fin octobre. Je ne sais pas si l'on aura davantage de chance. Vous parliez ce matin également du projet, important pour le Gouvernement, de l'étang de la Gruère et, ce projet-là, nous allons tout faire pour le proposer lors de cette deuxième partie, sous réserve évidemment des décisions de la Confédération.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par la majorité du Parlement.

Le président : Nous sommes ainsi arrivés au terme de notre ordre du jour. Je lève la séance tout en vous souhaitant, pour celles et ceux qui en ont, de bonnes vacances.
(Rires.)

(La séance est levée à 12.10 heures.)